

L'UE cherche à larguer ses migrants irréguliers vers le Maroc *Ce n'est pas gagné d'avance*

Ylva Johansson, réussira-t-elle là où d'autres ont échoué ?



Lire pages 4-5

Le Maroc, sous la conduite de S.M le Roi, considère la cause palestinienne comme une question centrale



Une déclaration du président de la Chambre des représentants à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Page 3

Lors de la séance mensuelle de politique générale consacrée aux programmes de développement dans les provinces du Sud



Choukrane Amam

Le Maroc doit poursuivre ses efforts de développement de ses provinces du Sud sans prêter attention aux obstacles dressés par les ennemis de son intégrité territoriale

Page 2



Pour l'OSFI, la lutte contre la violence à l'égard des femmes est la bataille de tous les acteurs en vue d'instaurer une culture de l'égalité

Page 2

Les précisions du coordonnateur du secteur des avocats ittihadis



Page 2

Lors de la séance mensuelle de politique générale consacrée aux programmes de développement dans les provinces du Sud

Choukrane Amam

Le Maroc doit poursuivre ses efforts de développement de ses provinces du Sud sans prêter attention aux obstacles dressés par les ennemis de son intégrité territoriale



Actualité

«**N**ous devons être fiers des transformations importantes que notre pays connaît à de multiples niveaux, et de sa capacité, sous la direction de S.M le Roi, à relever de nombreux défis économique et social», a souligné le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Choukrane Amam, lors de la séance mensuelle consacrée à la politique générale tenue lundi dernier, ajoutant que «dans nos conversations publiques et privées, nous répétons que si nous avions les mêmes richesses naturelles que certains pays proches de nous, notre pays aurait accompli davantage de réalisations que celles dont on est fier aujourd'hui. En dépit de tous les problèmes économiques et sociaux que nous nous efforçons de surmonter, nous avançons grâce à notre volonté, et cela est confirmé par la grande différence qui existe entre le Maroc d'au-

jourd'hui et celui d'hier».

Le président du Groupe socialiste a également mis en exergue le fait que le Maroc a rétabli l'ordre au passage frontalier El Guerguarat «avec une décision sage et ferme» et a remis les choses à leur juste place en rétablissant le trafic civil et commercial avec la Mauritanie après des jours de blocage par «des coupeurs de route du Polisario en violation flagrante de la légalité internationale».

Choukrane Amam a aussi affirmé que le Maroc a consenti des efforts considérables au cours des dernières années au Sahara marocain; des efforts qui se reflètent «dans les transformations majeures que les régions du Sud ont connues à travers la mise en œuvre d'un grand nombre de projets structurants qui ont transformé complètement le visage de la région», notamment aux niveaux économique, social et culturel, soulignant

qu'il faut poursuivre ces efforts «sans prêter attention aux obstacles imaginaires que les ennemis de l'intégrité territoriale dressent sur le chemin de notre pays».

Et Choukrane Amam d'enchaîner : «Le Maroc déroute les ennemis de son intégrité territoriale avec sa sagesse et sa tranquillité sous la direction de S.M le Roi, et avec ses projets réalisés et ceux qu'il a conçus pour l'avenir», d'où, selon lui, la force de la position concernant sa première cause nationale. Laquelle position «est confortée par une légitimité historique, juridique et réaliste».

Par ailleurs, le président du Groupe socialiste a passé en revue un ensemble de réalisations ou projets dans les provinces du Sud dont le grand projet de l'autoroute Tiznit-Dakhla d'une longueur de 1055 km, le port Atlantique de Dakhla pour lequel une enveloppe budgétaire d'une valeur de 10 milliards de dirhams a

été allouée, la réhabilitation urbaine et la lutte contre toutes les formes d'habitat insalubre dans les provinces du Sud, la construction d'un CHU et le renforcement des structures médicales, énergétiques et éducatives. Il a également cité le projet de construction d'une usine de dessalement d'eau de mer qui est considéré comme un projet national majeur et qui aura un grand impact sur l'approvisionnement de la population en eau potable.

Choukrane Amam a également appelé à l'augmentation du nombre de vols à des prix à la portée des citoyens, à la stimulation des investissements dans la région, notamment en ce qui concerne le tourisme, à l'accélération du rythme de mise en œuvre des projets et au soutien des conseils élus pour qu'ils puissent assumer leurs responsabilités au niveau du développement local.

T.M

Pour l'OSFI, la lutte contre la violence à l'égard des femmes est la bataille de tous les acteurs en vue d'instaurer une culture de l'égalité

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'Organisation socialiste des femmes itihadiyes (OSFI) a émis un communiqué dans lequel elle réitère sa solidarité avec les femmes du monde entier, tout en tenant compte de ce qu'elles endurent et de la violence qui s'est accrue à leur encontre avec la pandémie de Covid-19.

L'OSFI souligne dans son communiqué que les femmes aussi bien du Maroc que de par le monde restent les plus vulnérables, dans la mesure où elles courent plus le risque de perdre leurs sources de revenus et ne bénéficient pas de soutiens matériel et psychologique. Elles auraient même à supporter la frustration de l'époux et des autres membres de la famille terriblement affectés par les répercussions de la pandémie, sachant que 35% d'entre elles sont victimes de violences physiques ou sexuelles, ou carrément les deux, sans omettre ce chiffre qui donne froid dans le dos de 137 femmes qui perdent la vie suite à la violence.

Face à la gravité de cette violence croissante à l'égard des femmes, l'OSFI a renouvelé son implication dans la lutte quotidienne et son engagement enraciné dans son référentiel intellectuel et ses valeurs socialistes, en vue d'améliorer la condition des femmes et de dénoncer toutes les formes de violence et de violation des droits de l'Homme. Lesquels droits garantissent la dignité, l'intégrité physique et psychologique des femmes et visent l'égalité entre les sexes. Et de rappeler par là même que le cycle de la violence en continu contre les femmes ne peut qu'avoir de graves répercussions sociales et sociétales,

à travers une instabilité familiale allant crescendo, et une vulnérabilité psychologique croissante débouchant sur la désintégration sociale.

Par ailleurs, l'Organisation socialiste des femmes itihadiyes a évoqué la nature multiple et complexe de la violence pratiquée contre les femmes avec toutes ses répercussions psychologiques et sociales: (juridique, politique, économique et culturelle), à commencer par l'absence d'un texte législatif traduisant les dispositions constitutionnelles concernant l'égalité et la non application des textes disponibles dans le domaine de la justice sociale, ajoute le communiqué.

L'OSFI a attiré l'attention sur d'autres formes de violence qui se manifestent dans la dimension conservatrice du pouvoir judiciaire, renforcées à travers la lecture et l'interprétation du texte religieux dans un sens où l'homme est supérieur à la femme, ce qui constitue un autre type de violence. En plus d'autres formes de violence allant du mariage des mineures, à la non valorisation des tâches ménagères, sans omettre l'absence et l'exclusion des femmes des postes de décision politiques, économiques et culturels.

Le communiqué de l'OSFI n'a pas manqué de mettre l'Etat devant ses responsabilités, en tant que garant fondamental des droits des femmes à la sécurité et à la santé psychologique et physique. L'Organisation socialiste des femmes itihadiyes se dit consciente que la lutte contre la violence à l'égard des femmes est la bataille de tous les acteurs afin d'instaurer une culture de reconnaissance, de respect et d'égalité.

T.R

Les précisions du coordonnateur du secteur des avocats itihadiyes

Certains sites électroniques se sont permis de commettre non pas un article mais plutôt tout un tissu de mensonges. La réaction posée et dans les règles de l'art du coordonnateur national du secteur des avocats itihadiyes, le bâtonnier Mohamed Kamal Mehdi, ne s'est pas fait attendre. Le communiqué qui suit est édifiant à plus d'un égard.

«Contrairement à ce que certains sites électroniques ont prétendu à propos de la position du secteur des avocats concernant les élections professionnelles prévues pour le mois en cours, j'aimerais, en ma qualité de coordonnateur national du secteur, apporter les précisions suivantes :

- Le secrétariat national du secteur des avocats itihadiyes n'a tenu aucune réunion en vue de discuter du report ou de la tenue des élections dans les délais fixés par la loi régissant la profession d'avocat, pour la simple raison que cela relève de la compétence exclusive des barreaux.

- Aussi bien le secrétariat national du secteur des avocats itihadiyes que le coordonnateur national n'ont aucunement pris contact avec le ministre de la Justice que ce soit à propos du report ou de l'organisation des élections professionnelles des avocats, partant du principe de l'indépendance de la profession d'avocat et des barreaux de toute ingérence du pouvoir exécutif.

Le secrétariat national du secteur salue, à ce propos, la position constante du ministre de la Justice qui s'interdit toute ingérence dans ces élections professionnelles.

Il revient aux avocats itihadiyes des différents barreaux, de par les principes du parti, de prendre les positions dictées par la situation respective de chaque barreau dans la gestion des élections professionnelles».

Le bâtonnier Mohamed Kamal Mehdi

Le Maroc, sous la conduite de S.M le Roi, considère la cause palestinienne comme une question centrale

Une déclaration du président de la Chambre des représentants à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Royaume du Maroc, sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI, président du Comité Al-Qods, considère la cause palestinienne comme une question centrale, a souligné le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki.

S'exprimant à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, célébrée le 29 novembre de chaque année, conformément aux résolutions onusiennes, il a affirmé que "le Maroc, sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI, président du Comité Al-Qods, gouvernement, peuple et Parlement, a toujours considéré la cause palestinienne comme étant une question centrale dans sa politique, son approche, sa conscience, ses

positions et engagements, et cela demeurera ainsi".

Le président de la Chambre des représentants a noté que "la résolution susmentionnée des Nations unies n'a pas été arbitraire, mais plutôt une reconnaissance d'une réalité tangible et d'une histoire vraie et une reconnaissance d'un peuple qui dispose d'une existence géographique, dans les récits historiques et dans la mémoire civilisationnelle et humaine", faisant observer que la Palestine constitue un membre observateur à l'ONU et que le drapeau palestinien flotte haut à l'entrée du siège des Nations unies à New York.

"En ce jour de l'année 1947, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution malheureuse sur la division



de la Palestine et il est de plus en plus regrettable que le peuple palestinien n'ait même pas encore obtenu cette parcelle accordée par la résolution de l'ONU", a-t-il indiqué.

Il a souligné que cette situation est inacceptable et condam-

nable, ajoutant que le monde civilisé qui croit à la légalité et à la légitimité internationales n'acceptera ni le récit israélien ni la politique du fait accompli.

Habib El Malki a appelé, par la même occasion, à se conformer au droit et à la légalité, aux

conventions et aux résolutions internationales qui reconnaissent le peuple, l'Etat palestinien et la cause palestinienne, dont la question d'Al-Qods, dans ses dimensions religieuse, spirituelle, culturelle, civilisationnelle et politique.

Habib El Malki : Il est temps de mettre fin au conflit artificiel sur le Sahara marocain, car il s'agit d'une relique de la guerre froide

L'ambassadeur d'Allemagne à Rabat se félicite des efforts du Royaume pour trouver une solution à la crise libyenne



L'ambassadeur d'Allemagne à Rabat, Götz Schmidt-Bremme, s'est félicité, mardi, des efforts du Maroc pour trouver une solution à la crise libyenne.

Lors d'entretiens avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, le diplomate allemand a affirmé l'importance de consolider les relations de coopé-

ration entre la Chambre des représentants marocaine et le Bundestag allemand.

Pour sa part, Habib El Malki a mis en avant le soutien unanime de l'ensemble des composantes du peuple marocain à la réponse légitime et résolue entreprise par les Forces Armées Royales du Royaume du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, chef

suprême et chef d'état-major général, pour défendre la légitimité et instaurer la sécurité et la stabilité dans la zone d'El Guerguarat.

Habib El Malki a également mis en avant le haut professionnalisme de l'intervention pacifique, sans effusion de sang, menée par les Forces Armées Royales, évoquant à ce titre le large soutien international à cette opération.

«Il est temps de mettre fin au conflit artificiel sur le Sahara marocain, car il s'agit d'une relique de la guerre froide, et il y a des défis majeurs auxquels se heurte la région et auxquels on doit faire face, notamment le terrorisme et le changement climatique», a-t-il dit.

S'agissant de la crise en Libye, le président de la Chambre des représentants a expliqué que le Maroc jouit de la confiance de toutes les parties grâce à la crédibilité de sa diplomatie, conduite par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui repose sur l'encouragement du dialogue politique conformément aux efforts des Nations unies pour résoudre le conflit et pour parvenir à des solutions consensuelles libyo-libyennes sans ingérence étrangère.

Il a souligné que toutes les étapes du

dialogue libyen que le Maroc a abritées, à commencer par Skhirat, en passant par Bouznika et Tanger, se déroulent dans une atmosphère de confiance et de préoccupation commune pour la réussite de la réconciliation et la sortie de crise le plus tôt possible.

Habib El Malki a mis en exergue la solidité des relations entre la Chambre des représentants marocaine et la Chambre des représentants libyenne, rappelant que lui et son homologue, Aguila Salah, ont signé en juillet de cette année un accord de coopération entre les deux institutions législatives. Dans le cadre de cet accord, des femmes parlementaires de la Chambre des représentants libyenne se sont rendues, la semaine dernière, à la Chambre des représentants marocaine afin d'en apprendre davantage sur l'expérience marocaine dans le domaine de l'égalité et de la promotion de la condition de la femme, a-t-il précisé.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger les points de vue sur les moyens de consolider les relations entre les institutions législatives des deux pays, et un nombre de questions d'intérêt commun, conclut le communiqué.

L'UE cherche à larguer ses migrants irréguliers vers le Maroc

Ce n'est pas gagné d'avance

”

Ylva Johansson, réussira-t-elle là où d'autres ont échoué ?



« Une visite de plus », c'est ainsi que certains observateurs ont qualifié la visite officielle de deux jours entamée par Ylva Johansson, commissaire européenne aux affaires intérieures, destinée à négocier les réadmissions et la facilitation des visas avec le Maroc.

« Il s'agit d'un nouveau round de négociation et pas plus. En effet, ce sujet concernant la négociation d'un accord de réadmission avec le Maroc ne date pas d'aujourd'hui et la position du Maroc est immuable. S'il est pour la réadmission de ses ressortissants, il est contre tout accueil de citoyens de pays tiers notamment de l'Afrique subsaharienne. A ce propos, il ne faut pas s'attendre à un changement de position de la part des autorités marocaines », nous a expliqué Said Machk, professeur de droit international à la Faculté de droit à Fès. Selon lui, les officiels marocains sont intransigeants sur ce point puisqu'ils réalisent que tout accord dans ce sens place le Royaume dans le rôle du gendarme chargé de protéger les frontières européennes en empêchant, en premier lieu, les migrants non désirés d'y accéder et, en second lieu, en expulsant ceux qui malgré toutes les précautions y seraient parvenus.

De son côté, Hassan Ammari de AlarmpPhone nous a précisé que cette visite intervient à quelques semaines seulement de

celle du ministre de Affaires étrangères espagnol et à quelques mois des pourparlers bilatéraux entre la France, l'Allemagne et notre pays concernant le retour des mineurs marocains non-accompagnés. A ce propos, il a rappelé qu'il y a eu une grande pression sur le Maroc pour accepter, à la fois, le retour de ces mineurs et l'idée de construire des centres pour l'intégration et la réintégration de ces derniers. « Ylva Johansson cherche peut-être elle aussi à maintenir la pression pour parvenir à un accord », nous a-t-il affirmé. Et d'ajouter : « Il y a aujourd'hui des rumeurs qui circulent sur une éventuelle implication directe des ONG dans la gestion de ces retours via l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et l'aide des migrants refoulés. GIZ Maroc (Agence de coopération internationale allemande) a déjà commencé ce travail avec des projets d'auto-entrepreneuriat ».

Pour d'autres observateurs, la visite de la commissaire européenne aux affaires intérieures était attendue après la présentation du "nouveau Pacte sur la migration et l'asile" en septembre dernier par la Commission européenne et qui avait pour objectif de remplacer le controversé règlement de Dublin, et de rendre obligatoire la "solidarité" de tous les membres de l'Union européenne avec les pays de première arrivée de migrants, lorsque ces derniers sont "sous pression".

En effet, et afin d'accélérer les retours vers les pays d'origine, la Commission avait décidé de nommer un coordinateur épaulé par un réseau d'« experts » dans les États membres afin d'« intensifier les négociations » avec les États d'origine. Sachant que l'UE a actuellement 24 accords de réadmission avec des pays tiers, mais « tous ne marchent pas », selon la Commission. Un rapport annuel évaluera la capacité des États tiers à reprendre leurs ressortissants ou non, et la délivrance des visas pour un pays européen y sera liée.

Pourtant, Said Machk soutient que l'actuelle visite effectuée par Ylva Johansson a d'autres buts et ne se résume pas au seul objectif d'améliorer la coopération avec le Maroc pour le retour de ses migrants en situation administrative irrégulière. « Il y a la question du terrorisme, celle de la migration dans sa globalité et la situation au niveau régional. Le contexte de la pandémie du Covid-19 marqué par l'augmentation des flux des migrants exige la coordination entre les pays de départ, et ceux de transit et d'accueil », nous a-t-il expliqué.

Selon Hassan Ammari, le durcissement du contrôle des frontières au niveau du Nord du Maroc s'est soldé par l'augmentation des flux des candidats à la migration irrégulière en direction des Iles Canaries à partir du Sud du Maroc. Selon le HCR, 1.460 candidats y sont arrivés entre juin et

août 2020 (en plus des 2.555 arrivées de janvier à mai). Le mois de septembre a connu une nouvelle hausse importante des arrivées avec plus de 2.000 personnes, ce qui porte le nombre total d'arrivées aux Iles Canaries en 2020 à 6.116 personnes (au 27 septembre).

Ce chiffre est six fois supérieur à celui de la même période en 2019. Un cinquième de ces personnes est constitué de femmes. Parfois, il y a eu des centaines d'arrivées dans une même journée, comme le 6 septembre qui a enregistré 140 arrivées en six bateaux, le 8 septembre avec 160 arrivées en sept bateaux et le 15 septembre avec 130 arrivées en dix bateaux. « Mais, les grands flux sont observés au niveau de la route méditerranéenne orientale via la Turquie. Les côtes algériennes se sont également transformées en plateforme importante de départ pour les jeunes Maghrébins notamment les Marocains et les Algériens et dans une moindre mesure les Tunisiens. La ville de Jérida est aujourd'hui le point d'entrée vers l'Algérie pour les jeunes Marocains issus en grande majorité de Béni Mellal et de Kasbat Tadla », a précisé Hassan Ammari. Et de conclure : « A noter que plus de 50 candidats marocains à la migration ont été incarcérés dans les prisons algériennes au cours du mois de novembre dernier ».

Hassan Bentaleb

L'UE souhaite améliorer le mécanisme des retours au Maroc des migrants irréguliers

Ylva Johansson : Le Royaume est un partenaire très fiable avec lequel l'Union européenne souhaite poursuivre son partenariat



L'Union européenne veut améliorer la coopération avec le Maroc pour le retour de ses migrants irréguliers et discuter en parallèle de la facilitation des visas, a indiqué mardi à Rabat la commissaire européenne aux affaires intérieures, Ylva Johansson.

"Je suis là avec un mandat pour négocier les réadmissions et la facilitation des visas, nous verrons comment les discussions se passent", a-t-elle dit au cours d'un point de presse au début d'une visite officielle de deux jours.

"L'Europe vieillissante a besoin de main-d'œuvre, et les arrivées irrégulières font peur aux citoyens européens (...): Pour moi, avoir moins d'arrivées irrégulières et renvoyer ceux qui ne sont autorisés à rester sont étroitement liés à la facilitation des visas et à la migration légale", a-t-elle expliqué.

En pleine crise migratoire aux îles Canaries, sa première visite au Maroc vise aussi à "continuer les discussions" sur les mécanismes de réadmission lancée par le ministre espagnol de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska, la semaine dernière lors d'une visite à Rabat.

Les arrivées illégales dans l'archipel espagnol situé au large des côtes nord-ouest de l'Afrique "ont augmenté de plus de 1000%" cette année, "il semble que plus de la moitié des migrants soient marocains et il est important de savoir comment faire en sorte qu'ils rentrent", a dit la commissaire.

Ylva Johansson qui compte aussi discuter avec les autorités marocaines de

leurs "besoins" en termes de gestion migratoire et des "moyens nécessaires pour des bénéfices partagés" a déclaré mardi à Rabat, à l'issue d'une réunion avec le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit, que le Maroc est un partenaire "très fiable" avec lequel l'Union européenne (UE) souhaite poursuivre le partenariat privilégié qui les lie.

"Nous avons une très bonne coopération et un partenariat très privilégié avec le Maroc", a-t-elle ajouté.

Ylva Johansson, qui effectue une visite au Maroc avec son homologue à la

politique de voisinage et d'élargissement, Oliver Varhelyi, a exprimé à cette occasion la volonté de l'UE de voir "ce bon partenariat" se poursuivre et se renforcer, au-delà des questions sécuritaires et de migration.

Abordant la question migratoire devant la presse, la responsable européenne a affirmé que si la migration est un phénomène normal, il faut toutefois le "gérer ensemble" et ce, dans le cadre "d'un partenariat étroit et mutuellement bénéfique".

La commissaire, qui a dit vouloir "œu-

vrer encore plus étroitement" avec le Royaume, a fait part de sa disposition à apprendre de l'expérience marocaine dans le domaine, tout en étant ouverte aux autres expériences.

Elle a souligné dans ce cadre l'importance de "travailler de près" avec les Etats membres de l'UE sur les questions de la migration, dans le cadre d'une approche "pragmatique" et "d'une coopération inclusive avec le Maroc et tous les Etats membres".

Ylva Johansson a saisi l'occasion pour saluer les efforts "énormes" entrepris par le Maroc dans la gestion de la question migratoire.

Depuis 2018, le Maroc a reçu 343 millions d'euros d'aides européennes sur divers programmes (formation de la police, éducation, etc.), selon les données publiées mardi.

L'Union européenne voit chaque année entre deux et trois millions d'arrivées régulières (travailleurs, étudiants ou réfugiés) depuis les différents pays du monde. Environ la moitié de ceux qui entrent de façon légale repartent.

L'an dernier, il y a eu environ 100.000 décisions d'expulsion, dont environ le tiers a été suivi d'un retour effectif, le plus souvent vers l'Ukraine et les Balkans, selon les chiffres communiqués mardi.

Ylva Johansson, qui pilote la réforme du pacte migratoire européen, plaide pour une efficacité accrue dans les retours des migrants illégaux vers leur pays d'origine et considère comme une priorité d'obtenir de "bons accords de réadmission".

Le commissaire européen à l'élargissement et à la PEV pour un plan détaillé du partenariat bilatéral

Le commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage (PEV), Oliver Varhelyi, a plaidé, mardi à Rabat, en faveur d'un plan économique détaillé en vue d'approfondir davantage le partenariat Maroc-UE, tout en saluant la gestion "exemplaire" par le Maroc des répercussions de la crise sanitaire, liée à la pandémie du nouveau coronavirus.

"Le Maroc est un partenaire crédible de l'Union européenne, d'où l'importance d'établir ensemble un plan économique détaillé pour un partenariat plus profond entre les deux parties", a souligné le commissaire européen lors d'un point de presse conjoint avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, à l'issue de leurs entretiens à Rabat.

Il a ajouté à ce propos que les idées, les chemins et les pistes sont clairs maintenant pour mettre sur la table dès le printemps prochain "un plan économique détaillé de partenariat bilatéral".

L'objectif de cette visite au Maroc est de déterminer les projets concrets à mettre en œuvre, a-t-il indiqué en mettant l'accent sur l'importance de concrétiser des projets en commun en vue de promouvoir les économies des deux parties.

Nasser Bourita : *Le Maroc ne ménage aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs du Pacte de Marrakech*

Lancement du rapport du Secrétaire général des Nations unies sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



Le Maroc ne ménage aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (pacte de Marrakech), a affirmé, mardi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Au niveau national, la Stratégie nationale d'immigration et d'Asile (SNIA) et la Stratégie nationale pour les Marocains résidant à l'étranger (SNMRE), convergent avec les objectifs du Pacte, a souligné Nasser Bourita dans une allocution lors de la réunion de haut niveau de lancement du rapport du Secrétaire général des Nations unies sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Ces deux stratégies protègent les droits et libertés fondamentaux aussi bien des étrangers résidant au Maroc que des Marocains résidant à l'étranger et visent à favoriser les conditions d'intégration économique et sociale des migrants et à lutter contre les réseaux de traite des personnes, l'exploitation et les abus, a relevé le ministre, rappelant qu'au niveau régional, le Maroc a promu

l'adoption d'une feuille de route régionale pour asseoir les principes du Pacte de Marrakech à l'échelle de la Méditerranée occidentale, lors de la 8ème Conférence ministérielle du Dialogue 5+5 sur la migration et le développement, tenue à Marrakech en mars 2020.

Au niveau continental, l'Agenda africain pour la migration porté par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en tant que "Leader de l'Union africaine sur la question de la migration" a construit un consensus continental autour d'une vision intégrée de la migration, a encore dit Nasser Bourita, soulignant que l'Observatoire africain de la migration, créé à Rabat, en est la première manifestation concrète.

Il n'est d'ailleurs pas anodin que le Maroc se soit porté volontaire pour abriter le premier forum régional africain pour la mise en œuvre du pacte de Marrakech, a-t-il fait observer.

Il a, d'autre part, estimé que "la mise en œuvre du Pacte de Marrakech doit rester notre mantra", soutenant que c'est de la crédibilité du multilatéralisme et de l'efficacité de la coopération internationale qu'il s'agit.

Il ne suffit pas, en effet, de générer un momentum, il faut

l'inscrire et l'installer dans la durée, a-t-il insisté, évoquant certaines avancées du pacte de Marrakech qui doivent être consolidées.

Le ministre a, à cet égard, affirmé que le discours autour de la migration a favorablement évolué, notant que le consensus construit par et autour du Pacte mondial a eu ce premier effet probant de faire évoluer le discours sur la migration.

Le Pacte de Marrakech a dégagé une dynamique sans précédent pour consacrer une méthodologie et des initiatives

basées sur les faits et les données, a poursuivi le ministre, faisant observer que les dynamiques de coopération ont quantitativement et qualitativement augmenté.

D'une part, les gouvernements, libérés des stéréotypes réducteurs, collaborent davantage sur les plans bilatéral, régional et inter-régional, a-t-il relevé, précisant que le Pacte offre des outils de convergence aux processus bi-continentaux, tels que les processus euro-africains.

D'autre part, le Pacte s'im-

pose progressivement comme un étalon qui tire les politiques migratoires vers le mieux-faire, au plus proche des standards les plus exigeants, a soutenu Nasser Bourita, indiquant que le Réseau des Nations unies sur les migrations est par sa seule existence, la concrétisation du caractère transversal de la gouvernance migratoire voulue par le pacte.

Sur un autre registre, le ministre a relevé que le premier rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le pacte de Marrakech est appelé à traduire l'attachement à concrétiser la promesse du Pacte : celle de relever la gouvernance mondiale de la migration.

Il est appelé à nourrir l'approche qui doit guider toutes les parties prenantes : une approche résolument orientée vers l'action, la coopération et la valorisation des bonnes pratiques, a-t-il noté, relevant par ailleurs que ce premier rapport intervient dans un contexte sanitaire mondial difficile, qui a vu les routes migratoires se perturber, les vulnérabilités des migrants s'exacerber et, par là-même, la gouvernance migratoire se complexifier.

Le ministre a aussi affirmé qu'entre l'adoption du Pacte à Marrakech et le lancement de ce rapport, la pandémie est venue accaparer, largement, l'attention, la mobilisation et les moyens de la communauté internationale, soulignant que la pandémie passera, mais la migration, elle, restera.

Rabat et Madrid accordent un grand intérêt à leur prochaine réunion de haut niveau

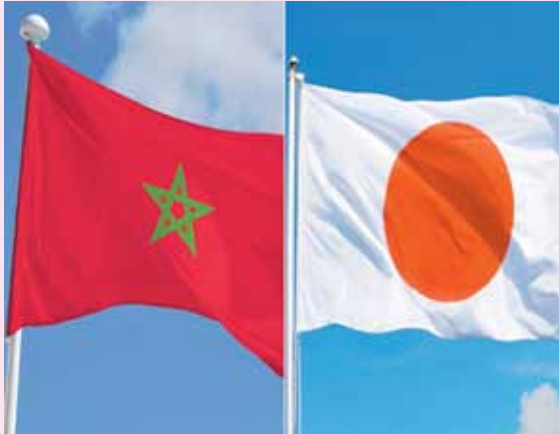
Les gouvernements espagnol et marocain accordent un "grand intérêt" à la prochaine réunion de haut niveau (RHN), prévue le 17 décembre à Rabat, a souligné, mardi, le porte-parole du gouvernement espagnol, Maria Jesus Montero.

"La RHN représente un grand intérêt pour les gouvernements des deux pays, eu égard à l'importance des sujets qui seront évoqués tels que le renforcement des relations économiques, la présence d'entreprises des deux côtés du Détroit, la transition écologique et la gestion ordonnée des migrations", a relevé Maria Jesus Montero lors d'un point de presse tenu à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

"Les deux gouvernements sont impatients de se rencontrer" pour discuter des sujets d'intérêt commun, a ajouté la responsable espagnole, précisant que ce rendez-vous, le premier du genre depuis cinq ans, est préparé avec "beaucoup de soin".

Dans ce contexte, le porte-parole du gouvernement espagnol a souligné "l'excellente relation et le contact fluide" entre les deux pays. La relation avec le Maroc est "fluide" et le contact est "quotidien", a-t-elle affirmé.

Le Japon insiste sur l'importance de garantir la libre circulation à El Guerguarat



Le Japon a souligné l'importance de garantir la libre circulation des biens et des personnes dans la zone d'El Guerguarat et de voir les parties concernées faire preuve de retenue et de continuer leurs efforts en vue d'apaiser les tensions.

Le Japon a également réitéré le souhait de voir ce différend aboutir rapidement à une solution pacifique sur la base du dialogue

entre les parties concernées", indique l'ambassade du Japon à Rabat dans une note verbale adressée au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Le Japon "apporte son soutien aux efforts déployés par les Nations unies, y compris dans le cadre des missions de la MINURSO", ajoute le document.

La communauté juive d'Afrique du Sud exprime son soutien au Maroc



La communauté juive d'Afrique du Sud a exprimé son soutien au Maroc à rétablir l'ordre dans la zone frontalière d'El Guerguarat.

«Nous, membres de la communauté juive d'Afrique du Sud, exprimons notre soutien à Sa Majesté le Roi Mohammed VI et nous appelons le gouvernement sud-africain à encourager l'initiative marocaine visant à rétablir l'ordre dans la zone frontalière d'El Guerguarat et à permettre le libre passage des marchandises vers les pays africains au Sud du Maroc», écrit Rabbi Abihou Levy, président de la communauté juive marocaine de Johannesburg-Pretoria, dans un communiqué parvenu mardi à la MAP.

Les membres de la communauté juive sud-africaine affirment également leur soutien à Sa Ma-

jesté le Roi et «condamnent les provocations du front Polisario» qui sont de nature à «nuire à la paix et à mettre en danger la stabilité dans cette région».

«Nous lançons également un appel fort au Secrétaire général de l'ONU, à tous les membres du Conseil de sécurité et à l'Union européenne pour qu'ils appuient le Maroc à instaurer la paix et la sécurité dans cette région du monde», souligne avec force le président de cette communauté.

Il a, à cette occasion, rappelé qu'«à travers l'histoire, les Rois du Maroc ont été des messagers de paix et de grâce. Nous ne pouvons jamais oublier la position du défunt S.M le Roi Mohammed V à l'égard du peuple juif pendant la Seconde Guerre mondiale; une position qui a fait de lui le défenseur des droits des justes».

Othmane Bahnini : *Le référendum au Sahara marocain est obsolète et inapplicable*

Le référendum au Sahara marocain est «obsolète et inapplicable», a souligné l'ambassadeur du Maroc à Lisbonne, Othmane Bahnini.

Dans une interview publiée au quotidien portugais à grand tirage «Diario De Noticias», le diplomate marocain a rappelé que le Maroc «a tenté de mettre en œuvre le référendum pendant 10 ans, de 1991 à 2000 sous les auspices de l'ONU, sans succès, d'où la proposition d'autonomie présentée par le Royaume pour sortir de l'impasse et trouver une solution politique à ce différend, répondant aux aspirations des habitants de la région».

L'ambassadeur, qui précise que «la solution ne peut être trouvée que par la négociation et le dialogue politique», a rappelé que le Maroc souhaite la reprise du processus politique sur la base de paramètres et de critères clairs comme définis par les ré-



solutions du Conseil de sécurité depuis 2007, à savoir la négociation comme seul moyen de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable, le réalisme et l'esprit d'engagement

comme éléments fondamentaux pour faire avancer les négociations, l'implication de toutes les parties dans le processus poli-

tique, la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie qualifiée par le Conseil de sécurité de crédible et sérieuse et l'organisation par l'Algérie d'un recen-

sement des populations des camps de Tindouf.

Il a souligné que la responsabilité de l'Algérie est bien établie dans ce conflit en tant que partie, comme cela a été précisé dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Revenant sur la proposition d'autonomie présentée le 11 avril 2007 par le Maroc, Othmane Bahnini a indiqué qu'à travers cette initiative, le Royaume garantit à la population de la région une gestion démocratique de ses affaires par le biais d'organes législatifs, exécutifs et judiciaires. La région aura toutes les ressources financières nécessaires à son développement.

Il s'agit d'une «initiative qui est conforme à la légalité internationale, à la Charte des Nations unies et aux résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'au droit à l'autodétermination», a ajouté l'ambassadeur.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

RELAXE	LEÇON DE CONPUITE	CASANIE-RE	ANCIENNE PUISSANCE	EN CATIMINI	AUBE PÈRE DE SEM	BLÈCHE	LARDON
CASSE-PIEDS						QUARTIER DE ROME	
GROS SERPENT			VENT CHALID BOURSE				
				CARDINAUX GRECQUE INVERSÉE		EN CHUTE TRANCHÉ	
ÉTEINTS RADINS				FIN DE VERBE		NAVIRE AIGUILLON	
							PARTS
BICYCLE	DE BAS EN HAUT: CHOPE			ROULÉ ROMAINS	FOYER		
		VOYELLES TRESSA-ILLIR					EN ATTENTE
D'ACCORD COMBINE					PETIT CUBE	COUP DE FEU	AFFLUX
INTERDI- TES	VOYELLES DON DU CIEL			LE BOUT DE LA LANGUE	DE BAS EN HAUT: PRAIRIE	ROND	
							DONNE LE CHOIX
RUSÉE	PSYCHOLOGUE AUTRICHIEN				PARÉ		
				UN TANTINET			PRONOM

Solution mots flechés d'hier

ADULT-ÉRIN	I	AVANCE	A	FAIT APPEL AUX ANGLAIS	L	BLE ROUMAIN	GRECQUE	S	SAINTE NITOUZOU	VIE PRIVÉE	CONTEST ET EXTRAIT
	C	L	I	C	H	E	P	I	L	I	D
IMAGE NÉGATIVE NÉON	L	MIRETTE	O	E	I	L	SANDBOX NOIRS CHAMP	M	E	N	E
	N	E	M	L	L	A	C	M	O	U	T
POISSON D'EAU DOUCE	G	U	P	P	Y	F	L	A	I	R	
	N	I	E	T	A	L	F	A	M	I	
NON RUSSE	T	E	R	R	A	T	S	I	M	B	
	B	I	P	D	E	C	R	I	T		
SIGNAL SONORE À MOI	M	I	E	N	R	U	I	N	E	E	
	R	E	N	F	O	R	T	C	O	S	
SOUTIEN	E	F	O	E	R	O	L	E	S		
	N	A	E	V	I	D	I	R	A		
	A	U	T	I	S	M	E	E	G	I	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bosaarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthif
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sali (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmouein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Ladyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoon
Khalil Bernouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gabs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

0522 31.00.62
0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

0522 61.94.04
0522 62.32.32
0522 62.09.72

Service annonces et publicité

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Occupation sous l'Occupation.
- II. Presque fermé.
- III. Rigoriste.
- IV. Aurochs. C'est du gâteau.
- V. Ferrures. Vaincu aux Champs Catalauniques.
- VI. Protégée. Lettre recommandée.
- VII. Plats provençaux. Le côté obscur de la vallée.
- VIII. Champ de bataille. Descente de bourses.
- IX. Éliminai. Tube un peu secoué.
- X. Issues. Dépôt d'eau.

VERTICALEMENT

- 1. Opinion sur rue.
- 2. Pisse en lit.
- 3. Angoissante.
- 4. Fleur. Paresseux.
- 5. Bête. En Ré.
- 6. Épisante. Blanc qui vire au rouge à l'heure de l'après.
- 7. Il s'envoie en l'air.
- 8. C'est non. Corrigez.
- 9. Chrome. Sardinelle.
- 10. Évêché orthodoxe.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	O	N	D	A	N	I	T	E	S
II	A	B	E	C	E	D	A	I	R	E
III	C	E	S	A	R		M	E	I	R
IV	O	S	T		O	M	B	R	E	R
V	N	E	O	N	S		E	S		U
VI	N		R	O	T	A		E	O	R
VII	E	R		C	A	R	O	T	T	E
VIII	R	A	R	E	T	E		A	I	R
IX	I	N	D	U		T	U	T	T	I
X	E	G	A	R	E	E	S		E	E

Grilles de sudoku

Facile

		3	1					4
	7	6	4	9	2	8		
		4			8	1	6	
			7	6		9	2	
		5				3		
7	9		8	3				
	8	1	6			2		
		7	5	2	1	6	3	
5				7	4			

Moyen

		5	1			2	6	
				7		4		
9			6		5			
	4		8					
3	9	2		1	7		4	
			7			8		
		8	9					3
	5	7						
6	9			8	1			

Difficile

	3		4				2	
			7					
4		9		2		8	3	
	2		9					6
	6	1				4	7	
8				4		9		
2	5		4			3		7
					6			
1			8			2		

Expert

8	2	1	6					
	3	5		4				
4				8				
	1			2				3
7								4
9		6					1	
		8						1
			7		5	3		
		3	1	7	2			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	1	2	4	8	9	6	5	3
8	5	9	3	6	2	1	7	4
4	3	6	1	5	7	2	9	8
2	8	7	6	1	4	9	3	5
9	6	1	5	7	3	8	4	2
3	4	5	9	2	8	7	6	1
6	2	4	8	9	5	3	1	7
1	7	3	2	4	6	5	8	9
5	9	8	7	3	1	4	2	6

Moyen

6	5	7	8	4	3	2	9	1
3	8	2	1	9	5	7	4	6
1	9	4	7	6	2	3	8	5
8	6	5	2	7	9	1	3	4
9	7	1	3	5	4	6	2	8
4	2	3	6	8	1	5	7	9
5	3	9	4	1	7	8	6	2
7	4	6	5	2	8	9	1	3
2	1	8	9	3	6	4	5	7

Difficile

2	7	3	4	1	5	8	9	6
5	9	1	8	6	7	3	2	4
6	4	8	2	3	9	1	7	5
7	8	9	1	4	3	5	6	2
4	6	5	9	8	2	7	1	3
1	3	2	5	7	6	9	4	8
8	2	4	3	9	1	6	5	7
3	1	7	6	5	4	2	8	9
9	5	6	7	2	8	4	3	1

Expert

7	3	1	6	5	8	9	4	2
6	8	2	4	9	7	3	5	1
9	4	5	3	1	2	8	7	6
1	2	4	8	3	5	6	9	7
3	9	8	7	6	1	4	2	5
5	6	7	9	2	4	1	3	8
4	5	6	2	8	9	7	1	3
8	1	9	5	7	3	2	6	4
2	7	3	1	4	6	5	8	9

Economie

Le ministère de l'Industrie prévoit un budget d'investissement de 1,2 MMDH en 2021

Le budget d'investissement du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique s'élève à près de 1,2 milliard de dirhams (MMDH) au titre de l'année 2021, a indiqué, récemment à Rabat, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy.

Ledit budget est en repli de 44,80% par rapport à celui de l'année 2020 qui se chiffrait à plus de 2,2 MMDH, a précisé M. Elalamy lors d'une présentation du budget de son département au titre de l'année prochaine devant la Commission des secteurs productifs à la Chambre des conseillers.

Dans le détail, ce budget est réparti sur le Fonds de développement industriel et des investissements (FDII) à hauteur de 1 MMDH (86%), la stratégie du Maroc commercial avec 10 millions de dirhams (MDH) (1%), la relance des différents investissements sectoriels avec 100 MDH (9%), l'efficacité énergétique avec 12 MDH (1%) et la stratégie du Maroc digital dotée de 35 MDH (3%), en plus de l'appui et du leadership avec 58,76 MMDH, rapporte la MAP.

Pour ce qui est du budget de fonctionnement du ministère, a-t-il relevé, il s'élève à près de 577,23 MDH au titre de l'année 2021, en baisse de 1,95% par rapport à celui de l'année 2020, qui se situait à 588,68 MDH.

Détaillant le budget de fonctionnement, le ministre a précisé que celui-ci est réparti sur les dépenses du personnel à hauteur de 240,91 MDH (en repli de 7,44% par rapport à 2020), et les dépenses en matériel et les dépenses diverses qui s'élèvent à 336,32 MDH (en rebond de 2,41% par rapport à l'année précédente).

Ainsi, pour les dépenses en matériel et les dépenses diverses, une enveloppe de 44 MDH sera allouée à l'Agence du développement digital, 40,9 MDH à l'Ecole centrale de Casablanca, 44,7 MDH à l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (AMDIE), 9 MDH à l'Institut marocain de normalisation (IMANOR), 37,9 MDH à l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE), 24,4 MDH aux Chambres de commerce, d'industrie et des services, et 36 MDH à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE).

M. Elalamy a, par ailleurs, passé en revue les différentes réalisations accomplies dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19, notamment celles liées à l'approvisionnement des marchés et aux mesures sanitaires prises dans ce sens, la production en masse des gels hydroalcooliques et des masques de protection, la fabrication des appareils respiratoires "100% marocains" ainsi que l'appui des petites et moyennes entreprises.

Il a, de même, mis en avant les différents projets réalisés et en cours de mise en œuvre particulièrement dans l'industrie automobile et aéronautique, le textile, l'industrie alimentaire, l'offshoring, le commerce interne et la distribution, le contrôle des marchés et de la qualité, les relations commerciales internationales, l'efficacité énergétique et le commerce digital, ainsi que les divers chantiers stratégiques post-Covid-19 pour un meilleur positionnement de l'industrie marocaine dans le monde.

L'activité portuaire tient le coup face à la crise



Malgré le contexte difficile lié à la pandémie de Covid-19, l'activité portuaire a connu une évolution positive au dixième mois de l'année 2020. C'est ce qui ressort de la note de synthèse sur l'activité portuaire du mois d'octobre publiées récemment par l'Agence nationale des ports (ANP).

Selon les données recueillies par l'organe de régulation des ports marocains, le trafic transitant par les ports gérés par l'Agence a atteint à fin octobre 2020 un volume global de 77,4 millions de tonnes, correspondant à une hausse de 4,2% en glissement annuel.

Soulignons toutefois qu'au titre du seul mois d'octobre 2020, les chiffres publiés par le régulateur portuaire montrent que l'activité portuaire s'est chiffrée à seulement 6,8 millions de tonnes, marquant ainsi une forte baisse de 17,7% par rapport au même mois de l'année écoulée.

Les évolutions enregistrées au titre de cette période, par nature de flux, font état de la hausse de 4,7% des importations avec un volume de 47,4 MT que l'ANP attribue notamment à celle des importations des céréales (+39,6%), des aliments de bétails (+14,1%), du charbon (+5,9%), de l'ammoniac (15,8%), de l'acide sulfurique (+24,5%) et du soufre (+7,9%).

Ces données relèvent en outre une progression de 4,6% des exportations, soit un trafic global de 27,5 MT, due particulièrement au fort rebond du trafic des engrais

(+27,7%), souligne l'Agence dans sa note de synthèse.

La même source note également «un repli de 8% des volumes du cabotage, avec un trafic de 2,5 MT, induit essentiellement par la baisse du trafic des conteneurs au port de Casablanca (-5,9%) et du gasoil au port de Mohammedia (-34,7%)», selon l'ANP.

S'agissant de l'évolution du trafic par port, l'Agence indique que «la répartition du trafic par port fait ressortir que les ports de Mohammedia, Casablanca et Jorf Lasfar ont assuré le transit de 60,4 millions de tonnes, ce qui représente environ 78% du trafic des ports gérés par l'ANP».

Soulignons toutefois qu'avec un volume de 3,7 MT, l'activité du

port de Mohammedia a accusé un recul de 14,8% par rapport aux dix premiers mois de l'année 2019, en raison principalement de la régression du trafic du gasoil (-23,6%).

Le port de Casablanca, qui représente environ 32,5% du trafic global, a de son côté assuré le transit de 25,2 MT à fin octobre 2020, correspondant à une quasi-stagnation (+0,2%) par rapport à la même période de l'année précédente.

Selon les explications de l'ANP, «cette variation est due d'une part à l'augmentation des importations des céréales (+32,3%), des aliments de bétails (+9,7%) et d'autre part à la baisse des importations des conteneurs (-9,1%) et des exportations du sel (-74,4%)».

Commentant les données en lien avec le port de Jorf Lasfar, l'Agence indique qu'elles montrent que l'activité s'est chiffrée à 31,5 millions de tonnes au dixième mois de l'année en cours. Une évolution qui conforte le port de Jorf Lasfar dans sa première place avec une quote-part de 40,7% du trafic global.

Dans sa note, l'ANP précise : «Par rapport à la même période de l'année précédente, ce port a enregistré une hausse de 4%, due principalement au fort rebond des exportations des engrais (+28,8%), des importations des céréales (+35,8%), du soufre (+11,8%), de l'acide sulfurique (+26,3%) et de l'ammoniac (+15,8%)».

Quant aux chiffres se rapportant aux autres ports gérés par l'ANP, ils révèlent que les ports de

Safi ont atteint un volume d'environ 7,3 MT, soit une hausse de 34,8% par rapport à la même période de l'année 2019, alors que l'activité du port d'Agadir a enregistré un volume de 5 millions de tonnes correspondant à une hausse de 18%.

Quant aux activités des ports de Nador et de Laayoune, il ressort qu'elles ont enregistré respectivement un volume d'environ 2,7 millions et 1,5 million de tonnes à fin octobre 2020. Ce qui représente des baisses respectives de 1,1% et 6% par rapport à la même période de l'année 2019.

A noter que l'activité des conteneurs dans les ports relevant de l'ANP s'est chiffrée à 1.007.292 EVP durant la même période (-5,9%) ; les importations des céréales se sont chiffrées à 8,2 millions de tonnes (+39,6%) ; le trafic des phosphates et dérivés a atteint un volume d'environ 30,3 millions de tonnes (+10,6%) et que le trafic global des hydrocarbures s'est chiffré à 7,6 millions de tonnes (-13,7%).

Par ailleurs, les chiffres montrent également que le trafic des passagers ayant transité par les ports relevant de l'Agence a atteint 282.912 passagers, note l'ANP soulignant qu'ils affichent une forte baisse de 86,7% par rapport à la même période de l'année 2019. Tout comme ceux en rapport avec l'activité des croisières qui a marqué également une forte baisse de 81%, avec un total de 27.339 croisiéristes, contre 143.783 croisiéristes à fin octobre 2019.

Alain Bouithy

Les ports de Mohammedia, Casablanca et Jorf Lasfar ont capté près de 78% du trafic global des ports gérés par l'ANP à fin octobre

L'OMTPME adopte son plan stratégique 2021-2023

Le Conseil d'administration de l'Observatoire marocain des très petites, petites et moyennes entreprises (OMTPME), réuni, récemment en visioconférence, a adopté le nouveau plan stratégique 2021-2023 de l'Observatoire qui vise à améliorer sa production d'études et d'indicateurs sur le tissu productif national. Ce nouveau plan stratégique intervient dans un contexte marqué par une conjoncture très difficile en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), ainsi que par la mise en œuvre de plusieurs réformes économiques et financières d'envergure, indique l'OMTPME dans un communiqué sur la 4ème réunion de son CA, présidée par le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdelatif Jouahri.

Lors de cette réunion, les membres dudit conseil se sont félicités du bilan positif du plan stratégique 2017-2020 de l'Observatoire et de ses réalisations couronnées par la publication de son premier rapport annuel en septembre dernier, fait savoir la même source. Et d'ajouter que le CA a également approuvé les comptes de l'Observatoire, ainsi que son budget pour l'année prochaine.

L'OMTPME a principalement pour objet de mettre à la disposition des secteurs public et privé des statistiques et des indicateurs sur les TPME et de réaliser des études généralistes et thématiques et ce, afin d'éclairer la réflexion sur les enjeux de cette catégorie d'entreprises.

L'AMMC vise l'émission d'un emprunt obligataire par le Crédit Agricole du Maroc de 200 MDH

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a visé un prospectus relatif à l'émission par le Crédit Agricole du Maroc (CAM) d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 200 millions de dirhams (MDH) avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

La période de souscription s'étale du 07 au 09 décembre inclus, indique l'AMMC dans un communiqué, faisant

savoir que cette opération est divisée en deux tranches.

S'agissant de la prime de risque, elle compte 280 points de base (pbs) pour la tranche A et pour la tranche B, précise la même source, notant que pour ce qui est de la méthode d'allocation, elle est au prorata.

Le montant total de l'opération sur les deux tranches ne devra pas excéder la somme de 200 MDH, ajoute l'AMMC.

Emploi : Des efforts tous azimuts à l'aune d'une crise hors du commun

Intégrer les jeunes sur le marché du travail et préserver l'emploi, malgré une conjoncture hautement délicate et peu propice au recrutement. C'est l'une des équations qu'on s'évertue, de par le monde, à résoudre.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), l'équivalent de 495 millions d'emplois à temps plein aurait été perdu uniquement au deuxième trimestre de 2020.

Enorme, mais Covid oblige!

Au Maroc, relever le défi de l'emploi devient de plus en plus important. L'ensemble des acteurs concernés se sont mobilisés pour faire face aux effets dévastateurs de cette crise sans précédent sur l'emploi, encore plus dans un rude contexte de sécheresse. De ce fait, et dans le cadre des mesures prises comme riposte à la pandémie de Covid-19, il a été signé en août de cette année un pacte pour la relance économique et l'emploi engageant aussi bien l'Etat que le secteur privé.

Ce pacte qui comprend des mesures transverses tenant compte des spécificités de chaque secteur, promet de redynamiser la machine économique, tout en maintenant une grande partie des emplois, mais également d'œuvrer de manière à en créer d'autres.

Faut-il souligner que le chômage a connu, selon des données du Haut-commissariat au plan, un fort rebond entre les mois d'avril et septembre. Au troisième trimestre, l'on observe, en glissement annuel, une perte de 581 mille emplois et une hausse de 3,3 points du taux de chômage à 12,7% au niveau national. Ce taux est passé de 12,7%

à 16,5% dans les villes et de 40% à 46,7% pour les jeunes citadins de 15 à 24 ans.

Au titre de l'année prochaine, le Maroc parie sur la création notamment de 20.956 postes budgétaires, répartis entre les départements ministériels et institutions. Le projet de loi de Finances (PLF) 2021 prévoit, en outre, de créer 17.000 postes au profit des académies régionales de l'éducation et de la formation.

Dans la foulée, le PLF-2021 a annoncé la création d'une nouvelle mesure phare qui serait de nature à encourager les embauches, en CDI, des jeunes actifs pour leur premier emploi. Cette nouvelle mesure consiste en l'exonération de l'IR pendant trois ans.

Dans une interview à la MAP, Abdelghani Youmni, économiste et spécialiste des politiques publiques, qualifie de "salutaire" cette décision qui préconise, argue-t-il, de "lever le plus possible les freins fiscaux et réglementaires qui entravent le développement des entreprises et la création d'emploi".

Cependant, poursuit l'expert, le problème est que souvent les résultats en termes de création d'emplois et de croissance économique

d'une telle politique "ne s'observent qu'à moyen et long termes".

Mais, que faut-il faire alors pour réussir cette mesure pro-emploi?

"La priorité essentielle, me semble-t-il, est de travailler simultanément à l'encouragement de l'entrepreneuriat productive car l'épée de Damoclès qui pèse sur notre économie n'est pas seulement le coût du travail ou le niveau élevé de l'impôt sur les sociétés mais c'est essentiellement la nature de l'ADN de l'entrepreneur marocain", répond M. Youmni.

A cet égard, il relève que les besoins en ressources humaines et de qualité dans la majorité des secteurs en lien avec la consommation publique restent énormes, mais l'Etat, poursuit-il, "ne doit pas s'enfoncer ni dans les déficits ni dans les dettes".

Autre constat soulevé par notre interlocuteur est que l'emploi au Maroc reste tiré par la pluviométrie, et la croissance demeure ancrée au secteur primaire et "c'est cette dépendance qu'il faudra défaire progressivement tout en créant les conditions d'une source de valeurs ajoutées agro-écologiques, agroalimentaires et halie-

tiques", recommande-t-il.

Dans ce sillage, M. Youmni jette la lumière sur "l'ingénieuse" idée de l'industrialisation par substitution aux importations dans les 12 régions du Royaume qui pourra remplacer plus de 34 milliards de dirhams de produits importés, par une production similaire et locale. D'après l'économiste, l'accélération de ce processus sera à même de créer, à court terme, des emplois et des niches de croissance.

Pour conclure, l'économiste n'a pas manqué de souligner que le Maroc qui œuvre pour le parachevement des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et numériques, fait aujourd'hui un plaidoyer pour un "contrat social du siècle" afin de mettre en place une protection sociale universelle généralisée et non discriminante. C'est un véritable défi qui doit se conjuguer à un big-bang dans la machine économique du pays et l'enjeu de promotion de l'emploi, et se construire en pyramide du développement économique et social autour d'au moins quatre piliers : productivité, compétitivité, souveraineté alimentaire et industrialisation, estime M. Youmni.

Par Safaa Bennour (MAP)



Au titre de l'année prochaine, le Maroc parie sur la création notamment de 20.956 postes budgétaires

CFG Bank enregistre un PNB en hausse à fin septembre

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe CFG Bank ressort à 191 millions de dirhams (MDH), en hausse de 23%, à fin septembre 2020, contre 157 MDH au titre de la même période une année auparavant. Si l'on exclut une dépréciation d'actifs à caractère ponctuel, le PNB récurrent est de 204 MDH en hausse de 30% par rapport à l'année précédente, précise CFG Bank dans ses indicateurs financiers trimestriels à fin septembre 2020.

Cette progression, note la même source, est principalement tirée par la hausse des crédits et la bonne tenue de la banque d'affaires et des activités de salles des marchés, en dépit de la baisse importante des cours de bourse.

Au 30 septembre 2020, les encours de crédits se sont établis à 4,96 MMDH et ont enregistré une croissance de 49% par rapport au 30 septembre 2019, soit une production nette de plus de 1,6 MMDH, rapporte la MAP.

Les dépôts de la clientèle ont crû de 24% en 12 mois, soit une collecte nette de près de 1,2 MMDH, pour s'établir à fin septembre 2020 à 6,045 MMDH, fait savoir le Groupe, soulignant que ces ressources s'ajoutent à l'augmentation de capital de mars 2020 pour financer la croissance des crédits.

Quant aux impacts de Covid-19 sur les perspectives de la banque, le positionnement de CFG Bank ainsi que la situation de sa clientèle, entreprises ou particuliers, permettent de contenir le coût du risque à un niveau comparativement réduit, révèle la banque, notant que néanmoins, la crise sanitaire ainsi que la baisse des cours de bourse ralentissent quelque peu la croissance du PNB de la banque commerciale et celui de la banque d'affaires. "L'année 2020, sauf nouvelle dégradation de la situation sanitaire, devrait être une nouvelle année de croissance solide du PNB et d'amélioration du résultat", selon la banque.





“Le Miracle du Saint Inconnu” de Alaa Eddine Aljem représente le Maroc dans la présélection des Oscars

Le film “Le Miracle du Saint Inconnu” du jeune réalisateur Alaa Eddine Aljem a été choisi pour représenter le Maroc dans la présélection des Oscars 2021, dans la Section “Meilleur Film International”, annonce mardi le Centre cinématographique marocain (CCM).

Une commission de sélection, présidée par le journaliste et critique de cinéma Bilal Marmid, a choisi le film “Le Miracle du Saint Inconnu” pour représenter le Maroc à la présélection pour l’Oscar du meilleur film international, au titre de l’année 2021, et ce conformément aux critères établis par l’Academy of Motion Picture Arts and Sciences”, indique le CCM dans un communiqué.

La commission de sélection comptait parmi ses membres le producteur et réalisateur Jamal Souissi, la productrice

et réalisatrice, Jihane Elbahhar, la comédienne Amal Ayouch, le réalisateur Ghali Grimiche et Mourad Latifi, représentant du Centre cinématographique marocain, conclut le communiqué. «Le Miracle du Saint Inconnu» est le premier film long métrage d’Aljem qui avait déjà réalisé plusieurs courts métrages dont «Les poissons du désert», qui avait valu en 2015 à ce natif de Rabat le grand Prix du meilleur court métrage, le Prix de la critique et du scénario de la 16^{ème} édition du Festival national du film (FNF) de Tanger.

Le film raconte l’histoire d’un jeune homme, Amine, qui se cache dans les collines pour tenter d’échapper à la police après avoir volé une importante somme d’argent. Il enterre la somme d’argent dans un trou qu’il fait passer pour une tombe avant de se faire arrêter. Dix ans plus tard, à sa sortie de pri-

son, il découvre que la cachette où il avait dissimulé son butin a été transformée en tombe du “Saint Inconnu”. Le lieu de pèlerinage est désormais la principale activité économique du village environnant. Amine finit par s’y installer, pour tenter de récupérer son argent.

Le film met à l’affiche Younes Bouab (dans le rôle du personnage principal), Anas El Baz (qui interprète un médecin de campagne), Hassan Badida, Salah Bensalah ou encore Bouchaib Essamak.

«“Miracle du Saint Inconnu” est une belle fable marocaine moderne, aux airs de western d’auteur, où la poésie se mêle avec brio à la triste réalité, sans une once de misérabilisme», écrit la journaliste et critique Jihane Bougrine qui a pu découvrir le film à la Semaine de la critique de Cannes en 2019. «Le tout, au moyen d’une photographie soignée et

d’une mise en scène qui sublime des comédiens de talent et étoffe leurs relations presque décousues. Seul bémol: une fin un peu trop facile pour un film aussi bien ficelé, une fin peut-être pas aussi forte que le début du film. Peu importe. Ceci est le début de l’histoire d’un Alaa Eddine Aljem à suivre de très près», souligne-t-elle.

Rappelons enfin que Alaa Eddine Aljem a étudié le cinéma à l’Ecole supérieure des arts visuels (ESAV) de Marrakech puis à l’école supérieure des arts du spectacle et des techniques de diffusion et de communication (INSAS) de Bruxelles. Il a travaillé pour le cinéma et la télévision en tant que scénariste et assistant réalisateur avant de fonder avec la productrice italienne Francesca Duca, «Le Moindre geste», une société de production basée à Casablanca.

M.O

Abdelillah El Jawhari déplore la maigre production du cinéma arabe traitant de la cause palestinienne



Critiques et cinéastes arabes ont convenu à l’unanimité que le soutien à la cause palestinienne passe par une décision politique permettant la production de films qui reflètent la réalité palestinienne.

Les participants au séminaire virtuel organisé lundi dans le cadre des activités de la 5^{ème} édition du Festi-

val international du film d’Al-Qods à Gaza (29 novembre - 6 décembre), ont souligné que les producteurs sont appelés plus que jamais à soutenir la cause palestinienne du point de vue cinématographique.

À cet égard, le réalisateur et critique de cinéma marocain Abdelillah El Jawhari a déploré la maigre produc-

tion du cinéma arabe traitant de la cause palestinienne, notant que le cinéma marocain, qui compte seulement deux ou trois œuvres, ne déroge pas à cette règle en raison de son influence par la culture occidentale et aussi de la formation des réalisateurs et scénaristes.

Le critique marocain a évoqué les problèmes politiques auxquels sont confrontés les pays arabes et qui jettent de l’ombre sur la production cinématographique. «L’absence d’une vision et d’une perception commune des pays arabes n’a pas aidé à cristalliser une vision cinématographique unifiée de la question palestinienne”, a-t-il estimé.

Il a appelé à la nécessité de travailler à la promotion d’une véritable culture cinématographique dans les sociétés arabes. “Sans une véritable conscience culturelle et sans foi en la cause palestinienne, nous ne pouvons espérer de soutien pour un cinéma qui sert la cause palestinienne”, a-t-il ajouté.

Le critique marocain a également évoqué le rôle que jouaient les clubs marocains dans la promotion de la cause palestinienne et des luttes du peuple palestinien.

M. Jawhari a attribué, par ailleurs, le manque de financement pour les films traitant de la question palestinienne à l’existence de “lobbies” qui contrôlent la production et des festivals dans le monde, dominés par des obsessions commerciales et lucratives, appelant à la création d’un “front” arabe et international pour soutenir l’industrie cinématographique au service de la cause palestinienne. Pour sa part, le réalisateur et producteur syrien, Anwar al-Qawadri, a relevé que la question palestinienne est une cause mondiale, notant que malgré la présence de nombreuses œuvres théâtrales et cinématographiques traitant de cette question, il y a un grand manque à gagner dans la production de films traitant la réalité palestinienne selon une approche innovante. Al-Qawadri a déploré le manque de finan-

gement ainsi que l’absence de soutien des secteurs public et privé à la production de films traitant de la question palestinienne. L’acteur et dramaturge palestinien Housam Abou Aicha a souligné, quant à lui, que le soutien aux activités artistiques, en particulier cinématographiques qui traitent de la question palestinienne, est une question liée au capital public, lui-même lié à la politique des régimes. Il a toutefois estimé que le manque ou l’absence de soutien ainsi que les conditions politiques que connaît la cause palestinienne n’empêcheront pas le cinéma palestinien de prouver sa présence et son mérite. Le Festival international du film d’Al-Qods se tient du 29 novembre au 6 décembre, avec la participation de films de trente pays, répartis entre fictions, documentaires et autres productions dédiées aux amateurs. Cette édition a choisi de sacrer l’acteur et réalisateur palestinien Mohamed Bakri avec un prix portant son nom qui sera décerné au meilleur film national.



Bouillon de culture

Rita Ora

La chanteuse et actrice britannique Rita Ora s'est excusée lundi sur Instagram pour avoir fêté samedi à Londres ses 30 ans avec "un petit rassemblement" d'amis, alors que l'Angleterre vit ses derniers jours sous confinement. "Je suis profondément désolée d'avoir enfreint les règles et je comprends que cela met les gens en danger", a indiqué la chanteuse dans une publication Instagram, qui regrette "une erreur de jugement grave et inexcusable". "C'était une décision prise sur un coup de tête, en ayant en tête l'idée malavisée qu'on allait bientôt sortir de confinement et que tout irait bien", a-t-elle ajouté.

Scotland Yard a confirmé avoir été appelé samedi, dans le quartier londonien huppé de Notting Hills, pour constater une infraction aux règles de confinement instauré pour lutter contre la pandémie de nouveau coronavirus.

Au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe avec près de 58.500 morts et 1,6 million de cas positifs, chaque région définit sa propre stratégie sanitaire face au virus. En Angleterre, le confinement général instauré début novembre pour un mois s'est achevé mercredi.



Le Maroc, seul pays arabe et africain à prendre part au Salon international du livre de Santiago

Le 39^{ème} Salon international du livre de Santiago (FILSA 2020) se tient en ligne du 1^{er} au 6 décembre en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie du COVID-19, avec la participation de plusieurs pays dont le Maroc, seul pays arabe, islamique et africain à prendre part depuis des années à cet événement majeur de la culture sud-américaine.

Cette édition, marquée par une organisation 100% virtuelle après l'annulation de l'édition 2019 à cause de la pandémie du COVID-19, sera axée sur le contact entre les écrivains et les lecteurs ainsi que sur la vente de livres afin d'aider ce secteur qui a été touché par la pandémie, ont indiqué les organisateurs.

"En un seul clic, depuis tout le territoire national, vous pouvez accéder gra-

tuitement au salon pour voir l'intégralité du catalogue de livres disponible, acheter et participer au programme d'activités qui est organisé pour les enfants, les jeunes et les adultes", ont relevé les organisateurs dans un communiqué.

Cette édition sera notamment marquée par l'organisation de plusieurs conférences, présentations de livres, hommages, débats, récitals de poésie et concerts de musique.

Le FILSA figure parmi les événements culturels majeurs de l'Amérique latine. Lors de cette édition, le pavillon virtuel du Maroc sera promu par le Centre Culturel Mohammed VI pour le Dialogue des Civilisations de Coquimbo et l'Ambassade du Royaume du Maroc au Chili. En plus de présenter les différentes

publications du Centre Culturel Mohammed VI pour le Dialogue des Civilisations à travers le portail virtuel dédié à cette édition, le Maroc organise deux conférences culturelles axées sur le "genre et l'égalité des chances: perspectives et réalité" et la "diversité et richesse culturelle au Maroc".

De même, deux films marocains seront projetés lors de ce Salon du livre, à savoir "Aïda" et "L'Orchestre des aveugles". La dernière édition du FILSA, créé en 1980 pour promouvoir le livre et la lecture, s'était tenue en octobre 2018 à l'emblématique "Gare Mapocho", en plein centre historique de la capitale. Cet événement culturel d'envergure internationale est organisé par la Chambre chilienne du livre.

La 17^{ème} édition du Festival international Cinéma et migrations d'Agadir en digital



La 17^{ème} édition du Festival international "Cinéma et migrations" d'Agadir (FICMA), se tiendra du 22 au 26 décembre à Agadir, à l'initiative de l'association "Al moubadara Attakafiya".

Tenue en partenariat avec le Centre cinématographique Marocain, le conseil de la région Souss Massa, la Wilaya de la région Souss Massa, cette édition qui sera entièrement digitale, en raison de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du Covid-19, représente un défi promotionnel de la culture à travers le 7^{ème} Art qui prône les valeurs de partage et d'échanges, indiquent mardi les organisateurs dans un communiqué.

Organisé aussi en coopération avec le conseil préfectoral d'Agadir, la collectivité territoriale d'Agadir et des partenaires institutionnels publics et privés le festival propose à son public et ses partenaires une riche programmation à suivre sur la plateforme du festival : www.festivalinternationalcinemamigrationsagadir.com et sur les réseaux sociaux facebook et instagram.

Le programme de cette édition

comporte la projection en compétition de 10 films longs métrages, représentant 15 pays, sélectionnés parmi les longs métrages primés lors des précédentes éditions.

Cette sélection sera proposée à un jury composé de cinq éminentes personnalités du monde du cinéma et de la culture, sous la présidence du grand auteur et poète Marocain Tahar Ben jelloun, et en qualité de membres : Meriem Benmbarek : (Réalisatrice Belgo-Marocaine), Maimouna N'dyaye (comédienne et réalisatrice Franco-guinéenne), Balufu Bakupa-Kanyinda (Réalisateur, scénariste Congolais) et Abderrazak Benchaabane (professeur, photographe Marocain).

Aussi des films réalisés par les Marocains du monde seront projetés hors compétition dans la rubrique panorama. Au menu également de cet événement figurent des hommages à des artistes du 7^{ème} Art, ainsi que l'organisation de conférences, séminaires thématiques et ateliers de formation animés par les professionnels du cinéma et de la culture nationaux et étrangers.



Malgré une rébellion, Boris Johnson fait adopter ses restrictions post-confinement

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a réussi à faire adopter mardi au Parlement de strictes restrictions contre le nouveau coronavirus après le confinement en Angleterre, malgré une rébellion de députés de son camp conservateur, inquiets de leur impact.

Après un mois de confinement, la province britannique d'Angleterre est retourné mercredi à son ancien système d'alerte locale à trois niveaux, après un vote remporté à 291 voix contre 78 à la chambre basse du Parlement.

"Nous nous félicitons du vote de ce soir qui met fin au (confinement) et ramène l'Angleterre vers un système de restrictions locales", a indiqué un porte-parole du Premier ministre, "cela permettra de préserver les progrès réalisés au cours du mois dernier et de garder le virus sous contrôle".

Cet ensemble de mesures très restrictives, qui concernent près de 99% de la population anglaise, a été adopté mardi soir malgré une rébellion de 55 députés conservateurs et l'abstention de 16 autres.

C'est la plus grosse rébellion subie par Boris Johnson depuis son élection, lui qui avait déjà dû faire face en octobre au mécontentement de 42 Tories lorsqu'il avait imposé un couvre-feu à 22H00 aux pubs et aux restaurants.

En amont du vote, Boris Johnson avait essayé de calmer la colère des Tories rebelles, leur demandant d'être "réalistes" et "d'accepter (le fait) qu'il n'y a pas encore de vaccin", qui seul permettra un retour à une vie normale". "D'ici là, nous ne pouvons pas nous permettre de nous relâcher, particulièrement durant les mois froids de l'hiver", a-t-il ajouté. Car



"si le virus est contenu, il n'a pas été éradiqué", malgré le repli amorcé par les contaminations.

Grâce à sa majorité confortable de 80 sièges, le Premier ministre a pu tout de même remporter le vote à la Chambre des Communes, bénéficiant aussi de l'abstention du Parti travailliste, principale formation d'opposition, qui a refusé pour la première fois depuis le début de la pandémie d'apporter son soutien à la stratégie du gouvernement.

Tout en admettant que des restrictions restaient nécessaires, le chef du Labour, Keir Starmer, a estimé insuffisant le soutien financier de l'exécutif pour les zones les plus touchées et exprimé des doutes sur l'efficacité des nouvelles mesures en l'absence d'un système de traçage efficace.

En vertu du système d'alerte locale à trois niveaux, décidés selon la prévalence du virus, près de 99% des 56 millions d'habitants de l'Angleterre continueront à vivre sous de strictes restrictions, comme la fermeture des pubs et restaurants dans les régions les plus touchées, ou l'interdiction pour différents foyers de se fréquenter à l'intérieur sur la grande majorité du territoire. "Ce n'est pas un nouveau confinement", a insisté Boris Johnson, soulignant qu'il sera possible de quitter son domicile "pour n'importe quelle raison" et que tous les commerces non essentiels allaient rouvrir.

Sans réussir à convaincre les députés mécontents, l'exécutif avait publié lundi une étude d'impact des nouvelles restrictions, le jour même de l'annonce de la faillite du groupe de prêt-à-porter Arca-

dia, qui emploie 13.000 personnes. Cette étude reconnaît que les mesures engendreront des "coûts importants" pour l'économie, mais souligne que les conséquences d'un virus hors de contrôle seraient "bien pires" pour la santé publique.

L'épidémie de nouveau coronavirus a tué près de 58.500 personnes au Royaume-Uni, pays le plus endeuillé d'Europe qui dénombre plus de 1,6 million de cas positifs.

Le gouvernement britannique et les dirigeants de l'Ecosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord, qui décident chacun de leur stratégie face à la crise sanitaire, se sont mis d'accord pour autoriser les réunions en famille et entre amis autour de Noël. Trois foyers maximum pourront se réunir du 23 au 27 décembre.

Des chercheurs américains travaillent sur un spray nasal contre la Covid-19

Des chercheurs de l'université de Pennsylvanie tentent, en partenariat avec la société de biotechnologie Regeneron, de développer un spray nasal qui protégerait du Covid-19.

L'idée est de s'appuyer sur le principe de la thérapie génique en introduisant via le nez et la gorge du matériel génétique dans des cellules amenées en réponse à produire de puissants anticorps qui empêche-

raient les infections au nouveau coronavirus.

"L'avantage de notre approche est que vous n'avez pas besoin d'avoir un système immunitaire compétent pour que ce soit efficace", a déclaré à l'AFP le professeur James Wilson, en charge du projet pour l'université de Pennsylvanie.

Actuellement testée sur des animaux, la méthode pourrait protéger du nouveau coronavi-

rus pendant environ six mois pour une seule dose, estime le scientifique, et s'inscrire en complément des futurs vaccins.

Pionnier de la thérapie génique, James Wilson a été contacté en février par le gouvernement américain pour savoir si son laboratoire pouvait utiliser contre le Covid-19 cette technologie en pleine expansion.

Mais son équipe n'a pu aller de l'avant qu'après le dévelop-

pement par la société Regeneron d'un traitement novateur basé sur un cocktail d'anticorps de synthèse.

L'Agence américaine des médicaments (FDA) a récemment accordé en urgence une autorisation à ce traitement notamment utilisé pour soigner le président Donald Trump.

Les chercheurs espèrent que le spray pourra pousser les cellules nasales atteintes à produire les anticorps de Regene-

ron et bloquer ainsi toute infection au SARS-CoV-2 sur la voie des poumons.

Les effets secondaires pourraient par ailleurs, avancent-ils, être moindres que ceux des vaccins sur le point d'être approuvés.

L'université de Pennsylvanie et Regeneron prévoient de terminer d'ici janvier leurs tests sur les animaux avant de demander à la FDA le feu vert pour des tests sur l'homme.

L'UE et la Russie prêtes au compromis pour renforcer l'OSCE

L'OSCE, très attendue sur les dossiers du Bélarus et du Nagorny Karabakh, va tenter de renforcer sa direction jeudi et vendredi pour gagner en efficacité et en visibilité.

Le Conseil ministériel, composé des ministres des Affaires étrangères des 57 pays participant à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tient sa réunion annuelle.

Au cours de ces deux jours, les Européens vont s'efforcer d'offrir à la Russie le rééquilibrage qu'elle réclame au profit de sa sphère d'influence.

La rencontre aura lieu par visioconférence en raison de la pandémie de coronavirus, sur invitation de la présidence tournante albanaise, notamment pour désigner par consensus plusieurs hauts diplomates.

Créée au moment de la guerre froide pour améliorer le dialogue entre les Occidentaux et l'URSS, l'OSCE couvre l'Europe, la Turquie, les anciennes Républiques de l'espace soviétique, les États-Unis et le Canada. "L'affaiblissement de l'Otan sous la présidence (américaine) de Donald Trump a obligé les alliés européens des États-Unis à s'appuyer sur d'autres institutions pour s'affirmer dans l'espace eurasiatique", analyse le spécialiste en sécurité internationale Nicolas Baladassi. "Ils ont tout intérêt à rééquilibrer son fonctionnement en interne", estime le maître de conférences en histoire contemporaine.

Les quatre postes de direction de l'organisation sont traditionnellement attribués à des



Occidentaux. Mais depuis plusieurs années, la Russie et l'Asie centrale dénonçaient une injustice.

Dans ce climat, aucun consensus n'avait été trouvé l'été dernier pour reconduire le diplomate suisse Thomas Greminger au secrétariat général et le poste est depuis vacant.

La Russie avait exigé que l'un des sièges soit offert à un représentant de la Communauté des États indépendants (CEI), mais les Occidentaux avaient refusé, reprochant à Moscou d'émettre des exigences sans vouloir recalculer le barème des contributions.

En 2019, les États-Unis ont financé l'institution à hauteur de 11,5%, contre 9% environ pour la France, l'Allemagne, l'Italie et

le Royaume-Uni. La Russie, elle, n'a couvert que 6% de ses frais de fonctionnement.

Les discussions semblent cette fois mieux parties. Selon l'ambassadeur américain James Gilmore, l'Allemande Helga Schmid, actuelle secrétaire générale du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), doit se voir confier les rênes de l'organisation. "Mme Schmid est connue dans le monde entier", a déclaré le diplomate mardi devant des journalistes. "Ce sera un grand pas en avant pour l'OSCE d'avoir une personne de ce niveau au secrétariat général", a-t-il ajouté.

L'un des trois autres postes de direction de l'institution, basée à Vienne, en Autriche, doit revenir pour la première

fois à un représentant de l'ex-URSS, un Kazakh, qui sera alors en charge des minorités.

Une Portugaise doit être chargée de la liberté de la presse et un Italien des droits humains.

James Gilmore se dit "optimiste" pour un accord jeudi, pointant toutefois les "préoccupations" exprimées par la Hongrie sur la gestion des minorités par l'OSCE. "Cela ne devrait pas, à notre avis, bloquer les progrès de l'OSCE" et le consensus à 57, a estimé l'Américain.

En accédant à la requête de rééquilibrage de Moscou, l'Ouest compte obtenir en échange un maintien de la coopération de la Russie sur l'État de droit. Le président russe Vladimir Poutine souhaiterait que l'organisation se concentre sur

les seuls enjeux de sécurité, ce que déplorent l'UE et l'Amérique du Nord.

Les Européens veulent aussi se rapprocher des pays d'Asie centrale. Ces derniers attachent une grande importance à l'OSCE, seule organisation internationale au sein de laquelle ils sont sur un pied d'égalité avec les Russes. "On regarde toujours la qualité des candidatures, l'expérience, l'expertise", a indiqué à l'AFP le ministre canadien des Affaires étrangères François-Philippe Champagne. "Je ne pense pas qu'il soit judicieux d'exclure par principe des membres. Bien sûr, les personnes en question doivent démontrer leur attachement aux principes fondamentaux de l'organisation", a-t-il insisté.

Amnesty dénonce une "frénésie d'exécutions" en Egypte

Amnesty International a dénoncé mercredi une "frénésie d'exécutions" en Egypte avec la mise à mort d'au moins 57 personnes ces deux derniers mois, traduisant une "crise profonde des droits humains" dans le pays.

"Les autorités égyptiennes se sont lancées dans une horrible frénésie d'exécutions ces derniers mois, mettant une multitude (de prisonniers) à mort", a estimé Philip Luther, responsable de l'ONG pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, cité dans un communiqué mercredi.

Selon Amnesty, "en octobre et novembre seuls, les autorités égyptiennes ont exécuté au moins 57 hommes et femmes" et ces chiffres représentent "probablement

une sous-estimation" du nombre réel. En 2019, 32 personnes avaient été exécutées dans toute l'année, selon l'organisation.

L'organisation, qui dénonce des condamnations obtenues après des "confessions" entachées de torture", regrette également que les autorités ciblent aussi les "courageux défenseurs des droits humains" qui documentent ces violations.

Amnesty évoque ainsi les arrestations en novembre par les autorités égyptiennes de trois membres de l'Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR), pour les interroger sur leur travail de documentation sur la justice criminelle.

Selon Amnesty, la "frénésie d'exécution" a commencé après un incident vio-

lent en septembre au cours duquel quatre prisonniers et quatre gardiens de prison ont été tués. Les exécutions sont des "représailles apparentes" à cet incident, juge Amnesty. L'organisation précise qu'en plus des 57 exécutions qu'elle a pu vérifier, "les médias pro-gouvernement ont rapporté que 31 autres hommes et femmes ont été exécutés en octobre et novembre". Mais ces dernières exécutions n'ont pas pu être vérifiées par Amnesty.

De son côté, Human Rights Watch avait affirmé le 22 octobre dernier que 49 exécutions avaient eu lieu en 10 jours en octobre. Comme Amnesty dans son communiqué mercredi, HRW avait demandé "l'arrêt immédiat" des mises à mort.

Par ailleurs, Amnesty regrette qu'en raison du "manque de transparence des autorités, le nombre de prisonniers actuellement menacés d'exécution est inconnu". L'organisation cite le cas du moine copte Wael Tawadros, condamné en avril 2019 pour le meurtre d'un évêque, qui a subi un "traitement discriminatoire et punitif" comprenant une absence de correspondances avec sa famille ou d'accès à un prêtre.

Depuis la destitution par l'armée en Egypte en 2013 du président islamiste Mohamed Morsi et l'arrivée au pouvoir l'année suivante d'Abdel Fattah al-Sissi, une répression croissante s'est abattue sur toute forme d'opposition, islamiste ou libérale.

Horizons Où va le Liban ?

III - L'effet du nationalisme arabe



hanman / Getty Images / C

Sur le plan des rapports avec le nationalisme arabe et dans un contexte favorable aux causes et à la solidarité arabes, l'accès à la présidence de la République libanaise du maronite Camille Chamoun a mis un bémol à cette solidarité en infléchissant sa politique étrangère et en l'axant davantage sur les intérêts de l'Occident. Il ne s'est pas empêché de faire adhérer le Liban à la doctrine d'Eisenhower qui consiste en une coordination des forces anti-soviétiques au Moyen-Orient; doctrine qui a été rejetée par les pays arabes.

Sur le plan économique, le libéralisme et la liberté d'entreprendre ont fait partie des fondamentaux inscrits dans la législation libanaise après l'indépendance. La libre circulation des capitaux et des biens et la position stratégique du pays devaient lui permettre de devenir la plateforme financière de la région et ainsi capter tous les capitaux en quête de refuge qui fuient les régimes nationalistes et socialistes arabes des années

1950 et 1960.

Les premières tensions internes au Liban ont jailli en plein milieu des années 1950 lors de l'agression tripartite résultant de la nationalisation du Canal de Suez par le Président égyptien Jamal Abdennasser et la fusion de l'Égypte et la Syrie dans le cadre d'un seul Etat appelé République Arabe Unie (RAU).

De fortes pressions ont été exercées sur le gouvernement libanais pour se joindre à cette République et rompre avec les auteurs de l'agression tripartite, qu'étaient la France, le Royaume-Uni et Israël. La communauté chrétienne libanaise s'est néanmoins obstinée à refuser catégoriquement ces demandes et a fait semblant d'ignorer tout ce qui était en liaison avec les intérêts fondamentaux du monde arabe.

Ces tensions ont débouché sur de nouveaux affrontements qui ont opposé, d'un côté, le Mouvement national libanais allié des Palestiniens guidé par Kamal Joumbat et, de l'autre, les Phalanges chrétiennes dont la surenchère a abouti à une guérilla dans la montagne liba-

naise. Devant une telle situation, Chamoun obtint un accord de débarquement de 15.000 Marines américains qui, sans intervenir, ont permis à la victoire de revenir aux Phalanges, ce qui a été ressenti dans le monde arabe comme une contre-révolution.

Le monde entier a reconnu à Chamoun d'avoir initié une renaissance économique et culturelle dont le Liban garde toujours des traces. Cette même renaissance a engendré une liberté d'expression et de presse unique en son genre dans tout le monde arabe. Depuis cette phase de l'histoire moderne du Liban, le pays est devenu un ensemble de cantons liés chacun à un nom parmi ceux des grandes familles, en l'occurrence Joumbat dans le Chouf, Rachid Karamé à Tripoli, Saeb Salamé à Beyrouth, toutes influencées par les socialismes nassérien et baathiste et porte-parole des revendications de la communauté musulmane.

La décennie 1966-1976 a été la période de tous les périls, car il y a eu d'abord la défaite des armées arabes face à Israël du-

rant la guerre de 1967; défaite qui a eu des conséquences néfastes sur la situation du peuple palestinien.

Cette situation a semé des désaccords au sein de la classe politique libanaise qui n'a pas réussi à trouver de terrain d'entente aussi bien en termes de politique intérieure qu'extérieure.

Le rôle joué par la question palestinienne

Depuis l'accord secret du Caire, la question palestinienne avait commencé à influencer l'intérieur libanais, ce qui allait s'amplifier encore plus avec la défaite de 1967. L'occupation de Gaza et de la Cisjordanie par Israël durant cette guerre a engendré un nouvel afflux des réfugiés palestiniens vers la Jordanie.

Le mouvement Fath, créé par le commandant charismatique Yasser Arafat, a commencé à mener des opérations militaires contre Israël à partir des



territoires jordaniens. Mais de peur de se retrouver en confrontation directe avec l'armée israélienne, la Jordanie a ordonné la cessation de toute incursion des combattants palestiniens dans les territoires occupés.

Devant l'intransigeance de ceux-ci, une terrible répression a été lancée par l'armée jordanienne contre tout ce qui est palestinien, commandement et combattants compris, avec un lourd bilan en morts et en blessés. C'est ce qui est connu sous le nom de Septembre Noir 1970.

L'accord du Caire a été conclu entre Jamal Abdennasser et Yasser Arafat comme commandant militaire de l'OLP. Il y a été question d'adopter l'extra-territorialité des camps pour les combattants palestiniens. Cet accord a été tenu secret par les deux parties au détriment et à l'insu de la souveraineté libanaise.

Le commandement de l'OLP a été ainsi transféré au Liban car aucun Etat arabe voisin n'acceptait d'accueillir ces combattants sur son territoire.

L'armée israélienne a lancé de nombreuses opérations de représailles dans le Sud libanais, des fois même jusqu'à Beyrouth. Durant cette période, le nombre de Palestiniens installés au Liban était de

350.000 sur une population libanaise de 2,5 millions d'habitants. Ce nombre important a été une sorte de catalyseur qui a réveillé les démons du vrai problème qu'est le système confessionnel issu du Pacte national de 1943. C'est un Pacte qui donne plus d'avantages à la communauté maronite au détriment des autres communautés alors qu'au vu de la réalité démographique, ces avantages n'auraient pas eu lieu d'être et c'est cela qui confère à ce sujet son extrême sensibilité.

Les années 1975 et 1976 ont vu la formation de deux clans qui s'entre-tuaient. Le premier est formé par l'Armée nationale du Sud organisée autour de Pierre Gemayel et le second regroupe une large coalition palestino-progressiste représentée par le nationalo-druze Kamal Joumboulat.

Les deux clans sont entrés en confrontation avec des représailles de chaque côté, faisant ainsi des dizaines de morts par jour. La situation s'est envenimée lorsque les Phalanges ont assiégé les quartiers de Tal Zaatar et Jisr Al Bacha pour ensuite passer aux massacres qui ont fait des centaines de morts au camp de Tal Zaatar.

Suite à ces massacres, la majorité

des députés du Parlement libanais a demandé la démission du Président Farangié, alors que son mandat n'était pas encore arrivé à son terme. Cette démission a tout de même eu lieu, et c'est Edouard Sarkis qui a accédé à la présidence.

Après ces massacres, un sommet de la Ligue arabe s'est tenu à Riyad la même année et a décidé de la mise en place d'une force arabe de dissuasion essentiellement formée de troupes syriennes. Ce sommet a aussi prévu de désarmer toutes les milices et, en même temps, de réitérer les termes de l'Accord du Caire permettant à l'OLP d'utiliser le Liban comme base arrière dans sa lutte contre l'occupant israélien. Par contre, ce sommet n'a rien pu faire contre les conflits interconfessionnels qui ont plongé le pays dans le désordre et l'instabilité.

Les confrontations répétées entre les Palestiniens et les Israéliens ont irrité les populations (chrétiennes et chiites) du Sud Liban qui les vivaient comme une provocation et, pour garder la situation en mains, les chrétiens ont créé leur nouvelle entité militaire dissidente de l'armée régulière libanaise, à savoir l'Armée du Liban libre. Cette formation a été encouragée par Israël et ensuite par

la Syrie, soucieuse de tenir tête à l'armée israélienne mieux équipée et plus forte qu'elle.

La fin des années 1970 a été marquée par une série d'attentats meurtriers qui ont fait des centaines de morts parmi les Palestiniens et les Libanais, souvent des civils. Avec ses moyens gigantesques, Israël faisait tout pour installer un climat d'insécurité dans le but de pousser l'OLP à entreprendre plus d'opérations, et ce pour s'en servir comme alibi et envahir le Liban.

C'est ce qui s'est passé en 1978. Israël a, en effet, envahi le Sud Liban après une prise d'otages israéliens sur la route de Haïfa, ce qui a provoqué l'exode de plus de 100.000 civils libanais vers l'intérieur du pays. Ce fut l'occasion pour l'ONU de décréter la résolution 425 demandant à Israël de se retirer du Liban et la création de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban) comme force d'interposition entre les deux belligérants.

Par Abdelkrim Nougaoui
Enseignant-chercheur à Oujda

A suivre

Prochain article:

IV - ... et que vogue la galère

"GLOBALIE PRO" SARL
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 19/10/2020 il a été constitué une sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : Mecanicien, marchand effectuant import export, fabricant carrossier.
Siège Social: ZI Ouled Raouf Nadir 2 N13 Sidi Maahouf Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune: Mr BAKKOUCH ZAKARYA 500 parts - Mr EL MOKHTAR MOUNIR 500 parts.
Gérance : Mr BAKKOUCH ZAKARYA est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 755618 en date du 01/12/2020 et immatriculé sous le numéro 481271.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 10 639/PA

*** UBIMATEC SARL ***
RC N°338463

Aux termes du PV extraordinaire du 14/10/2020, il a été décidé :
* la libération du reste (les trois quart) de capital social soit 150.000,00dhs (cent cinquante mille dirhams) dans le compte bancaire de la société auprès de la banque **ATTIJARIWAFABANK agence Ain Harrouda casablanca **.En effet, le reste de capital social soit 150.000,00 dhs est totalement libéré conformément aux dispositions légales en vigueur.
* la mise à jour des statuts.
* Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 25/11/2020 sous n°755105.

N° 10 640/PA

STE M2S SAFI SARL
I - Aux termes du procès verbal du 23/11/2020, l'AGE de la société M2S SAFI SARL au capital de 100.000,00 Dhs dont le siège social à SAFI, KM 7.5 ROUTE SEBT GZOUA décide :
• Approbation des cessions des parts sociales :
- De Mr. HAMID DAMANE à Mr. ABDELILAH DAMANE : 25 000 parts.
- De Mr. HICHAM DAMANE à Mme. TOURIA EL MAHIL : 25 000 parts.
• La nouvelle répartition du capital : Mr. ABDELILAH DAMANE : 25 000 Parts et Mme. TOURIA EL MAHIL : 25 000 Parts.
• Démission de l'ancien gérant : Mr. HAMID DAMANE.
• Nomination d'un nouveau gérant unique : Mr. ABDELILAH DAMANE.
• Approbation des modifications statutaires.
• Ré-établissement des statuts (S.A.R.L.).
• Pouvoirs de publication

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance à SAFI le 30/11/2020 sous le N° 1539.
N° 10 641/PA

STE SERVISAF SARL
I - Aux termes du procès verbal du 24/11/2020, l'AGE de la société SERVISAF SARL au capital de 100.000,00 Dhs dont le siège social à SAFI, KM 8 ROUTE SEBT GZOUA décide :
• Augmentation du capital : d'une somme de 2 000 000,00 par apport en numéraire.
• La nouvelle répartition du capital : Mr. ABDELILAH DAMANE : 10 500 Parts et Mme. TOURIA EL MAHIL : 10 500 Parts.
• Approbation des modifications statutaires.
• Ré-établissement des statuts (S.A.R.L.).
• Pouvoirs de publication

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de

1ère instance à SAFI le 30/11/2020 sous le N° 1540.
N° 10 642/PA

FAYDA TRANS
Au terme d'un acte 02/11/2020 les associés de la société FAYDA TRANS SARL AU dont le siège social SALMIA 2 LOT EL ANDALOUSS RUE 03 IMM 02 APPT 03 CASABLANCA ont décidé ce que suit.
Cession des parts sociales Trois Cent (300) parts de Mr DOUIMI MUSTAPHA au profit de Mr CHAABIR ABDELHADI, Trois Cent (300) parts de Mr RAGHMOUNE AMINE au profit de Mr CHAABIR ABDELHADI, Cent (100) parts de Mr KARIM YASSINE au profit de Mr CHAABIR ABDELHADI, Démission de cogérant Mr RAGHMOUNE AMINE et nomination d'un nouveau Gérant Unique Mr CHAABIR ABDELHADI et changement de la forme juridique de la société du SARL A SARL AU
Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune. Se trouvent actuellement réparties comme suit : Mr. CHAABIR ABDELHADI : 1000 Parts
La gérance : la société sera administrée par un gérant Mr. CHAABIR ABDELHADI comme Gérant Unique.
Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous le N° 279105

SOLITRIO
Au terme d'un acte 03/11/2020 les associés de la société SOLITRIO SARL AU dont le siège social 13 RUE AHMED MAJJATI RES LES ALPES 1ER ETAGE N°8 QUARTIER MAARIF CASABLANCA ont décidé ce que suit.
Cession des parts (340 parts) de Mr FAHMI ABDELHADI au profit de Mr BENBELLA AZIZ et Cession des parts

(330 parts) de Mr SAKIM RACHID au profit de Mr BENBELLA AZIZ, Transformation du forme juridique d'une SARL en SARL D'ASSOCIE UNIQUE, démission de gérant Mr FAHMI ABDELHADI et nomination d'un nouveau gérant unique Mr BENBELLA AZIZ.
Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune. Se trouvent actuellement réparties comme suit : Mr BENBELLA AZIZ : 1000 Parts
La gérance : la société sera administrée par un gérant Mr BENBELLA AZIZ comme Gérant unique.
Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous N° 394085

N° 10 644/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TETOUAN
CERCLE TETOUAN
CAIDAT BNI HASSAN
COMMUNE BNI LEIT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 03 / 2020

Le lundi 28 décembre 2020 à 11 :00 heures du matin, il sera procédé au Bureau de Mr. Le Président De La Commune Bni Leit; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative à : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION AU DOUAR TAHERIENNE A LA COMMUNE BNI LEIT - PROVINCE DE TETOUAN - Lot Unique - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Technique de la COMMUNE BNI LEIT
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www. Marchespublics.gov.ma).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de : DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE ET UN DIRHAMS, VINGT CENTIMES (249 631.20 Dh DHS)
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ MILLE DIRHAMS

AVIS AU PUBLIC
(Vente aux enchères publiques N° 03/2020)

Le Mardi 29 Décembre 2020 à 14.00 heures, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des véhicules, et Motos mis en fourrière et non retirés dans les délais impartis, au siège de la Commune de Kenitra.

Les objets de la présente vente aux enchères sont exposés à la fourrière communale et peuvent être visités pendant les heures ouvrables du Lundi au Vendredi, (9:00 h à 15:00h) jusqu'à la veille de la date de la vente aux enchères.
Les personnes intéressées sont priées de se présenter au jour et à l'heure sus-indiqués accompagnés des documents suivants :
- la carte d'identité nationale + photocopie certifiée conforme.
- Le récépissé du cautionnement provisoire de 10.000, 00 dh (DIX MILLE DHS) est délivré par le Trésorier Provincial de kenitra
- les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.
- Le prix de vente sera acquitté, séance tenante, majoré de 10% à la caisse du Régisseur de la régie transversale.
- Les intéressés doivent, impérativement, présenter leurs offres en utilisant les imprimés et les enveloppes qu'ils leur seront délivrés le jour de la vente aux enchères par l'administration.
- L'acheteur prendra les dispositions nécessaires pour terminer l'évacuation des véhicules dans un délai de (10) jours à partir du jour qui suit la date de la vente aux enchères.
- Le présent avis vaut convocation aux intéressés pour participer à la vente aux enchères publiques

Liste des Motos mis en fourrière

نوم المصنفة	التوع	العدد	ثمن الطلاق المسمرة
1	درجات هوائية	51	10 000,00
2	بوجو	31	20 000,00
3	درجات تارية	36	60 000,00
4	درجات تارية	21	80 000,00
5	درجات تارية ثلاثية الدفع	26	40 000,00

Liste des véhicules mis en fourrière

نوع السيارة	رقم السيارة	نوع الطلاق المسمرة
Dacla	1	40586-A-59
Renault Express	2	3849-A-59
Honda	3	54245-A-1
Peugeot	4	10239-A-7
Peugeot 206	5	51952-A-2
Chery	6	31390-A-59
Mercedes	7	88890-A-1
Honda Civic	8	35103-A-59
Golf Touran	9	1732-A-80
BMW	10	1781-29-2
Daewoo	11	29683-A-1
Ford	12	18421-B-6
Hyundai Accent	13	4509-37-2
Passat	14	82251-A-6
Mercedes	15	9589-A-50
Mercedes	16	8142-A-56
Renault Vel satis	17	6440-A-13
Renault Vel satis	18	44476-B-6
BMW	19	82041-A-8
Uno	20	1989-A-59
BMW	21	22210-A-10
Mercedes	22	61661-A-59
Renault	23	Sans plaque
Opel	24	Sans plaque brûlée
BMW	25	9272-28-2
Super 5	26	Sans plaque
Mercedes	27	20479-A-44
Fiat	28	1949-2-1
Mercedes	29	64320-A-1
Mercedes	30	Sans plaque

Pour plus d'informations veuillez contacter la Division des Ressources Financières, Sis Angle Rue Mly Abdallah et Mly Abderrahmane

N° 10 637/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE
DIRECTION REGIONALE DE SANTE
REGION LAAYOUNE SAGIA EL HAMRA
DELEGATION PROVINCIALE TARFAYA

المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية للصحة
جهة العيون الساقية الحمراء
المندوبية الإقليمية لتارفاية

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°01/2020
(Séance publique)

Le 25 Décembre 2020 à partir de 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

N° de marché	Objet	Caution provisoire	Montant de l'estimation	Heure d'ouverture des plis
1	Gardiennage, et Surveillance des Formations Sanitaires relevant de la Délégation de la Santé à la Province de TARFAYA	8000,00 DH	438 097,21 DH	10 H 00
2	L'HYGIENE ET LE NETTOYAGE DES FORMATIONS SANITAIRES RELEVANT DE LA DELEGATION DE LA SANTE A LA PROVINCE DE TARFAYA	7000,00 DH	351 806,80 DH	15 H 00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du marché relevant de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2-12-349 du 8 **jumada 1** 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service du marché relevant de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse au nom de la délégation provinciale de la santé à TARFAYA.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Le dépôt des échantillons pour marché de nettoyage aura lieu le 24/12/2020 à 11h00 au siège de la délégation provinciale de santé à TARFAYA (art 21 du RC).
La visite des lieux liée au marché de nettoyage aura lieu le 24/12/2020 à partir de 14h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **04 RC GARDIENNAGE** et par l'article **05 du RC NETTOYAGE**

N° 10 638/PA

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Au terme d'un procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19/11/2020, il a été décidé la modification de l'objet social de la Société ARJURECO Sarl/A.U, comme suit:

La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger tant pour son compte que pour le compte de tiers: Le consulting financier, juridique, fiscal et immobilier; La formation et le coaching dans tous les domaines; L'accompagnement des entreprises dans les différents programmes de financement; L'arbitrage et la médiation; Le recouvrement des créances de toutes natures; Et plus généralement, toutes opérations rentrant dans l'objet social et se rattachant à lui.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Oujda le 1er Décembre 2020, sous le N° 2768.

N° 10 646/PA

PERFECT GESTION Conseil fiscal et juridique LEADS ENERGIE SARL AU

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 19/11/2020, il a été constituée les ci-après nommes une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Société: LEADS ENERGIE SARL AU

Siège social : 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA
Objet : CENTRE D'APPEL (CALL CENTER)
Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, et ce sauf les cas de dissolutions ou de prorogation prévue par les présentes statuts ou par la loi en vigueur

Capital social : 100 000.00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libères par une seul personne physique à savoir : Mr HASSAN ZAKI : 100.000,00 DHS

Gérance : la société est gérée et administre par Mr HASSAN ZAKI

-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°755635

N° 10 647/PA

SOCIETE IMMOBILIERE SFAYCEL SARL CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00 DH

SIÈGE SOCIAL : Résidence Las Palmeras N°14 Rue Ibnou El Hakam Appt n°10
Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société IMMOBILIERE SFAYCEL SARL, tenue en date du 24 Septembre 2020, au siège social de la société, il a été décidé

- d'approuver le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation de la société et lui donne quitus entier et définitif de sa mission.

- D'approuver le bilan de clôture de liquidation arrêté au 24 septembre 2020, duquel il ressort que la société ne dispose d'aucun actif et qu'elle n'est débitrice d'au-

cun passif envers les tiers. - la liquidation de la société, dont la dissolution a été décidée le 28 juillet 2017, est clôturée.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 23/11/2020 sous le n° 754755

Le numéro au registre chronologique est 28890.

N° 10 648/PA

SARAYAD SARL AU
Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 5.670.000 DH
Siège social : Casablanca, 151, RUE OUSSAMA BNOU ZAID ETG 2 CITE GAUCHE N G QUARTIER MAARIF

Suivant 3 actes de donations en date du 22 octobre 2020, il a été décidé la donation des parts sociales appartenant à M. Mohamed ALI EL IDLBI demeurant à QUARTIER EL ADARISSA AV MOHAMED V N 425 BENI MELLAL, titulaire de la CIN N° A326027, dans la société «SARAYAD », inscrite au Registre de Commerce à Casablanca sous le n° 445319 comme suit :

- donations de 18 900(dix huit mille neuf cent) parts sociales dans les 56700 (cinquante six mille sept cent) parts sociales appartenant à M. Mohamed ALI EL IDLBI au profit de son fils M. Ibrahim EL IDLBI

- donations de 18 900(dix huit mille neuf cent) parts sociales dans les 37 800 (trente sept mille huit cent) parts sociales appartenant à M. Mohamed ALI EL IDLBI au profit de sa fille Mme Sara EL IDLBI

- donations de 18 900(dix huit mille neuf cent) parts sociales dans les 18 900(dix huit mille neuf cent) parts sociales appartenant à M. Mohamed ALI EL IDLBI au profit de sa seconde fille Nour EL IDLBI

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SARAYAD, tenue en date du 22 Octobre 2020, au siège social de la société, il a été décidé :

- les donations de 56 700 (cinquante six mille sept cent) parts sociales appartenant à M. Mohamed ALI EL IDLBI dans la société « SARAYAD » au profit de sa fille Mme Sara EL IDLBI, de son fils M. Ibrahim EL IDLBI et de sa seconde fille Nour EL IDLBI à raison de 18 900 (dix huit mille neuf cent) parts sociales chacun, soit au total 56 700 (cinquante six mille sept cent) parts sociales pour les trois personnes.

- décide la transformation de la forme juridique de la société d'une société à Responsabilité Limitée d'associé unique à une Société à Responsabilité Limitée.

- L'adoption de nouveaux statuts

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 24/11/2020 sous le n° 754917

Le numéro au registre chronologique est 29053.

N° 10 649/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université Hassan 1er de Settat

Maître d'Ouvrage : L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 05/ENSAB/2020 (Séance à huis clos)

Le lundi 28 décembre à 10H30, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix concernant : Les études techniques et suivi des travaux de la construction d'un bloc de bureaux pour les enseignants à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid en lot unique.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de 115.464,00 Dirhams TTC (Cent quinze mille quatre cents soixante quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises Dirham TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.850 Dirhams (Deux Mille huit cents cinquante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Hassan 1er de Settat, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (tel qu'adopté par le conseil de l'Université Hassan 1er le 12 Février 2013 et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances le 16 Juin 2014).

Les concurrents peuvent :
• soit déposer, contre récépissé, leurs plus au bureau des marchés de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid. Av de l'université, B.P. : 218 – Berrechid,
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de l'appel d'offre.

N° 10 650/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université Hassan 1er de Settat

Maître d'Ouvrage : L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N°06/ENSAB/2020

(Séance à huis clos)
Le lundi 28 décembre à 11H30, il sera procédé, au siège de L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix concernant : Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de la construction d'un bloc de bureaux pour les enseignants à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de 57.732,00 Dirhams TTC (Cinquante sept mille sept cents trente deux Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.400,00 Dirhams (Mille quatre cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Hassan 1er de Settat, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (tel qu'adopté par le conseil de l'Université Hassan 1er le 12 Février 2013 et visé par le Ministère de l'Economie et des Finances le 16 Juin 2014).

Les concurrents peuvent :
• soit déposer, contre récépissé, leurs plus au bureau des marchés de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid. Av de l'université, B.P. : 218 – Berrechid,
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de l'appel d'offre.

N° 10 651/PA

Avis d'ouverture d'enquête publique relatif au projet de modification et extension d'un groupe scolaire privé à HadSoualem

Province De Berrechid Conformément à l'arrêté fixant des modalités d'organisation de l'enquête publique sera ouverte à la commune de Hadsoualem concernant la modification et extension d'un groupe scolaire privé situé au lotissement Ryad Sahel lot N° 522 correspondant au TF N° 53/65206

Le dossier de l'enquête publique et le registre prévu pour les recommandations et les observations de la population concerné seront déposés à la commune de HadSoualem L'enquête publique demeure à la commune de HadSoualem et ce concerne les moyens qui se trouvent près du projet.

N° 10 635/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration Direction des Domaines de l'Etat

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 13/DDE/DSI/2020 RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COOPERATIVES, UNIONS DES COOPERATIVES ET AUTO ENTREPRENEURS

Le 12 Janvier 2021 à 10 Heures 30 mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat – Quartier Administratif – Agdal – Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour la maintenance (pièces de rechange et main d'œuvre) des équipements informatiques installés au niveau des Services Centraux et Services Extérieurs de la Direction des Domaines de l'Etat en deux lots :

• Lot n° 1 : Maintenance des équipements utilisateurs installés au niveau des services centraux et des services extérieurs de la Direction des Domaines de l'Etat ;

• Lot n° 2 : Maintenance des onduleurs installés au niveau des Services Extérieurs de la Direction des Domaines de l'Etat
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat – Quartier Administratif – Agdal – Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les cautionnements provisoires sont fixés aux sommes de :

• Lot n° 1 : Trois Mille (3 000,00) Dirhams ;
• Lot n° 2 : Mille Sept Cent (1 700,00) Dirhams.
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme TTC de :
• Lot n° 1 : Soixante-dix-huit mille (78 000,00) Dirhams TTC ;
• Lot n° 2 : Cinquante-quatre mille (54 000,00) Dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n° 2.12.349 du (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1. Soit déposer leurs plus par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) ;
2. soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
3. Soit déposer contre récépissé leurs plus auprès du bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat – Quartier Administratif – Agdal – Rabat ;
4. soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plus.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 652/PA

NADOR DES COMPTES MODIFICATION DE L'OBJET SOCIALE.

I/ Aux termes de ses décision du 26/10/2020, l'association unique de la ste « INFOSERVICE TECHNOLOGY » SARL D'AU, immatriculé au RC N°15283, a décidé de modifier l'objet social par :

• La suppression des paragraphes suivants :
- Système de sécurité
- Entrepreneur De Travaux Divers
• Modifier les articles 2 des statuts.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.P.J de Nador le 19/11/2020, sous le N° 3578.

N° 10 654/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE LA SANTE DELAGATION PREFECTORALE AIN CHOCK CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK

La directrice du centre hospitalier préfectoral ain chock porte à la connaissance du public qu'elle a effectué une rectification sur l'avis d'appel d'offre 07/2020 publié dans le journal libération n° 9173 du 24 novembre 2020 relatif au

ACHAT DE MATERIELS MEDICO TECHNIQUE POUR LE CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK PREFECTURE AIN CHOCK EN 5 LOTS
LOT 1 : ACHAT DE MATERIEL D'UNITE D'OPHTALMOLOGIE : TOMOGRAPHIE A COHERANCE OPTIQUE (OCT)
Lot N° 2 : ACHAT DE MATERIEL D'UNITE D'OPHTALMOLOGIE : LASER PHOTOCOAGULATEUR AVEC LAMPE A FENÊTE

LOT 3 : BISTOURIE ELECTRIQUE AVEC MODULE PLASMA ARGON
LOT 4 : OSTEODENSITOMETRE
LOT 5 : ANALYSEUR D'HEMOGLOBINE GLYQUÉE

Il s'agit de l'objet du LOT 5 qui est LOT 5 : ANALYSEUR D'HEMOGLOBINE GLYQUÉE (HPLC)
Au lieu du LOT 5 : ANALYSEUR D'HEMOGLOBINE GLYQUÉE (HPLC)
Le reste est sans changement

N° 10 653/PA

LA MAGHREBINE
DES ATELIERS
DE TRAVAUX
D'USINAGE
ET DE MECANIQUE
Par abréviation
« MATRUM »
Société à responsabilité
limitée Au capital de
2.500.000,00 dirhams
Siège Social :
Parc Industriel Ouled
Salah, Lot. N° 87,
Bouskoura Casablanca
R.C n° 55.805

I – Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date à Casablanca du 03/03/2020 la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social de la société à :

- Importation, réparation et étalonnage des analyses de gaz, et d'équipements pour centres de contrôle technique automobile.

Le reste de l'objet reste inchangé
II – Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 26/11/2020 sous le numéro : 755318.

Pour avis, le gérant
N° 10 655/PA

TOUFIK SFOULI
TRAVAUX PUBLICS
SARL AU
Société à responsabilité
limitée au capital
de 100.000 DH
Siège social : 4, rue Oued
Ziz 3ème étage appart n°7
Place Ibn Yassine
AGDAL-RABAT

Suivant 2 actes de donations en date du 20 Novembre 2020, il a été décidé la donation des parts sociales appartenant à Mme. Zainab MADHLOUM demeurant à Lot Labisa Bouskoura Casablanca, titulaire de la Carte de Résidence Marocaine N° BE23980G, dans la société «TOUFIK SFOULI TRAVAUX PUBLICS», inscrite au Registre de Commerce à Rabat sous le n° 106815 comme suit :

- donations de 125 (cent vingt cinq) parts sociales dans les 250 (deux cent cinquante) parts sociales appartenant à Mme. Zainab MADHLOUM au profit de son fils M. Hussain ABDULHUSSAIN

- donations de 125 (cent vingt cinq) parts sociales dans les 125 (cent vingt cinq) parts sociales appartenant à Mme. Zainab MADHLOUM au profit de son fils M. Hamza ABDULHUSSAIN

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société TOUFIK SFOULI TRAVAUX PUBLICS, tenue en date du 20 Novembre 2020, au siège social de la société, il a été décidé :

- les donations de 250 (deux cent cinquante) parts sociales appartenant à Mme. Zainab MADHLOUM dans la société «TOUFIK SFOULI TRAVAUX PUBLICS» au profit de son fils Hussain ABDULHUSSAIN à hauteur de 125 parts sociales, et au profit de son autre fils Hamza ABDULHUSSAIN à hauteur de 125 parts sociales.

- Augmentation du capital social de 4 830 000,00 dirhams afin de le porter de cent mille dirhams actuelle-

ment à 4 930 000,00 de dirhams et ce, par la création (48 300) nouvelles parts sociales de cent dirhams chacune, intégralement souscrites et libérées entièrement par apport en nature d'un lot de matériels évalué à 4 830 000,00 dirhams laquelle valeur est déterminée sur la base d'une expertise et au vu d'un rapport du commissaire aux apports.

- L'adoption de nouveaux statuts

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Rabat en date du 26/11/2020 sous le n° D108924 Le numéro au registre chronologique est 5791.

N° 10 656/PA

MAISS LUXURY CAR
« SARL »
AU CAPITAL DE :
500 000 DHS
SIEGE SOCIAL : Mag N°
653/2 Av Palestine unité 5
Hay Mohammedi Marrakech
MODIFICATIONS
JURIDIQUES :

- Suit d'un acte de filiation adulaire et suite au décès de M. MAISS ALLAL ainsi qu'il résulte d'un acte de filiation adulaire en date en date du 16 RABII ALAWAL 1442 (correspondant au 02/11/2020) enregistrée à Marrakech le 05/11/2020 sous le Folio N° 228, journal 290, Registre Héritages N° 213

- Et en vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07/11/2020, enregistré à Marrakech le 21/11/2020 Les associés décident les modifications suivantes :

- A- La nouvelle répartition des parts sociales est devenue comme suit :

- 1) Mme ANOUAR TOURIA.... 250 parts.
- 2) M. MAISS MOUNIR ... 404 parts.
- 3) Mme MAISS IMANE ... 202 parts.
- 4) Mme MAISS AFAF 202 parts.
- 5) M. MAISS IMAD-ED-DINE 3404 parts.
- 6) Mme MAISS HANANE ... 202 parts.
- 7) Mme ZAYYAD FATIMA.... 336 parts.

Soit au total de : 5000 parts.
B- Le maintien de M. MAISS MOUNIR à son poste en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 01/12/2020 sous le N° 117946, registre de commerce N° 88341.

N° 10 657/PA

CONSTITUTION
Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IMZOUR-EN FINITION S.A.R.L (A.U)
Objet :
• ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
• ENTREPRENEUR DE MENUISERIE ALUMINIUM, METALLIQUE OU EN PVC
Gérance : • Mr. ADIL AKAAROUCH Né le

14/08/1986, CIN N° R296179Demeurant à HAY AGHATASS RUE G 14 N 15 FNIDEQ
Capital : 100.000,00 DH
Capital Social
Mr. ADIL AKAAROUCH ... 1000 PARTS.
Soit au total Mille PARTS : 1000 parts
Durée : 99 ans
Siège Social: Sidi Kacem Hay ait moussa ou Omar Imzouren
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 17/09/2020 sous le n°. 3131

N° 10 658/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAOURIRT
COMMUNE
DE TAOURIRT
DIRECTION
DES SERVICES
COMMUNAUX
DIVISION DES AFFAIRES
FINANCIARES
SERVICE MARCHÉ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/2020

Le 25/12/2020 à 11 h du matin, il sera procédé, dans les bureaux de président du conseil communal de Taourirt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour achat du matériel d'entretien du réseau d'éclairage public.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service marché, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1.500,00 dhs.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 981.336,00 dhs. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
_ Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

_ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service marché.

_ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit l'envoyer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de consultation.

N° 10 659/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION DES TRAVAUX
COMMUNAUX
APPEL D'OFFRE OUVERT
N°08/2020/CB/DTC
Le, 25/12/2020 à 11 Heures, il sera procédé, dans le bu-

reau de Mr le président de la commune Bouskoura à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

ETUDE GENERALE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune Bouskoura au bureau du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : communebouskoura2017@gmail.com

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 200 000,00 DH (deux cent mille dirhams).

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 670 000,00 DH (un million six cent soixante dix mille dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Bouskoura.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultations.

N° 10 660/PA

ROYAM DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUZZANE
CERCLE DE MOKRISSET
CAIDAT BRIKCHA
C.T. BRIKCHA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :01/2020

Le 25/12/2020 à 11 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la C.T BRIKCHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix:

- n 01./2020 concernant LOCATION affermage des sous communal de brikcha « sebt rhouna », pour la période du :01/01/2021 au :31/12/2021

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5.000,00 dhs).

Le cautionnement dont le montant de 02 mois de la valeur locative annuelle. Le cautionnement pour la couverture des frais de nettoyage de souk conformément à l'article de II du cahier de charge pour l'affermage du souk est fixé à : (15000,00 DH).
Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la

commune BRIKCHA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www. Marchés publics .gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 – 12 -349 du 08 jourmada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune de BRIKCHA.

- Soit les envoyer par courrier, recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2-06-388 précité à savoir:

- Dossier Administratif et technique comprenant:
1- La déclaration sur l'honneur ;

- 2- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

- 3- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

- 4- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

- 5- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant.

- 6- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

- 7- une copie de la carte nationale d'identité l'égalisé.

- 8 - une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date , la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé.

- offre financière :
1- acte d'engagement
2- bordereau des prix estimatif

- NB : LE PRIX ESTIMATIF EST 200.000 ,00 DH par année

N° 10 661/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUZZANE
CERCLE DE MOKRISSET
CAIDAT BRIKCHA
C.T. BRIKCHA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :02/2020

Le 25/12/2020 à 12 Heures, il sera procédé dans une séance publique à la salle de réunion de la C.T BRIKCHA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur

offre des prix:
- n°02./2020 concernant LOCATION affermage de l'abatoir communal de brikcha « sebt rhouna » pour la période du :01/01/2021 au :31/12/2021 , Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille dirhams 1000,00 dhs).

Le dossier d'appel d'offre sera constitué de pièces suivantes :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de président de la commune BRIKCHA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www. Marchés publics .gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 27 et 29 du décret n° 2 – 12 -349 du 08 jourmada I 1434 (20 MARS 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre un récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune de BRIKCHA.

- Soit les envoyer par courrier, recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du décret n°2-06-388 précité à savoir :

- Dossier Administratif et technique comprenant:
1- La déclaration sur l'honneur ;

- 2- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

- 3- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

- 4- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

- 5- le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu , le cas échéant.

- 6- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.

- 7- une copie de la carte nationale d'identité l'égalisé.

- 8 - une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date , la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé.

- offre financière :
1- acte d'engagement
2- bordereau des prix estimatif

- NB : LE PRIX ESTIMATIF EST 12500.000 ,00 DH par année

N° 10 662/PA

Philip Green, la chute du sulfureux roi de la mode britannique

Portrait



Dividendes, stars et scandales: autrefois roi de la mode britannique, Philip Green, homme d'affaires sulfureux, subit une chute brutale avec la faillite de son empire de prêt-à-porter Arcadia (Topshop, Burton), emporté par la pandémie et des années de gestion hasardeuse.

Surnommé un temps le "roi du commerce de centre-ville", l'homme de 68 ans est l'une des figures les plus en vue et controversées du monde des affaires au Royaume-Uni, pour le meilleur parfois et souvent pour le pire.

Habitué des tabloïds qui traquent son train de vie de milliardaire, Philip Green a souvent défrayé la chronique depuis une vingtaine d'années.

Alors que se jouait l'avenir de son groupe, la presse britannique le montrait encore il y a quelques jours en survêtement jonglant entre ses différents téléphones à Monaco où son yacht est amarré.

Il a passé l'essentiel de son temps sur le navire ces derniers mois pour éviter la pandémie de coronavirus.

Le dépôt de bilan d'Arcadia, et ses enseignes comme Topshop, Bur-

ton ou Dorothy Perkins (13.000 employés), porte un coup d'arrêt à une carrière longtemps couronnée de succès avec un groupe qui n'a pas su prendre le virage des ventes sur Internet.

"Au final, même les plus féroces des dinosaures du commerce sont terrassés par des prédateurs plus sophistiqués", écrivait le journal Sunday Times ce week-end.

Sa recette: emprunter des fonds pour mettre la main sur des entreprises en difficulté afin de les redresser.

Il rachète au début des années 2000 la chaîne de grands magasins BHS, puis Arcadia en 2002 dont il nomme directrice sa femme Tina, résidente monégasque.

Trois ans plus tard, il lui octroie la somme record de 1,2 milliard de livres de dividendes.

Philip Green va faire de Topshop une marque mondialement connue grâce à une grande variété de vêtements et à des stylistes très réactifs. Son défilé est l'un des plus courus de la Fashion Week londonienne.

Philip Green est à l'apogée de sa gloire autour des années 2010. C'est

le "rêve devenu réalité", dit alors de lui le Premier ministre travailliste Tony Blair.

Il aime alors s'entourer de stars, le mannequin Kate Moss et la grande prêtresse de la mode Anna Wintour figurent parmi ses amis, et ses anniversaires sont des événements.

Selon la presse britannique, il avait choisi un archipel de l'Océan indien pour célébrer son 55e anniversaire lors d'une fête de cinq jours. Et pour ses 60 ans au Mexique, il s'offre les services de Robbie Williams, Stevie Wonder et des Beach Boys. Ses cadeaux: un avion privé et un jeu de Monopoly en or.

Philip Green, né à Croydon dans le sud de Londres en 1952 au sein d'une famille juive qui a fait fortune dans les stations-service, s'intéresse assez vite à la mode, lui qui n'a pas brillé à l'école.

Au milieu des années 70, il monte sa propre affaire en important et vendant des jeans.

Pour Philip Green, silhouette ronde, front dégarni et cheveux grisonnants, les problèmes commencent en 2015 quand il cède BHS pour une livre symbolique, après avoir

versé de généreux dividendes à sa famille pendant une quinzaine d'années.

Un an plus tard, la chaîne connaît une faillite retentissante, avec la perte de plus de 10.000 emplois et un trou abyssal dans le fonds de retraite des salariés. Certains députés demandent à ce que Philip Green ne bénéficie plus de son titre de "Sir", lui qui avait été anobli par la Reine en 2006. Il le sauve en acceptant de combler une partie des pertes.

Fin 2018, il fait face à des accusations de racisme et de harcèlement sexuel de plusieurs employés, ce qu'il a nié.

Si la faillite d'Arcadia pourrait entamer un peu plus sa réputation, l'homme d'affaires, qui était connu pour passer plusieurs jours par semaine dans une suite du très chic hôtel Dorchester de Londres, ne compte visiblement pas changer ses habitudes.

Malgré les déboires de son empire, le Daily Mirror croit savoir qu'il prévoit de passer les fêtes de Noël dans un établissement luxueux des Maldives où les villas privées coûtent 30.000 livres la nuit.

Sport

L'Ittihad de Tanger, entre réorganisation interne et ambition de titres



La saison 2020-2021 de la Botola Pro démarre dans des circonstances exceptionnelles pour l'Ittihad de Tanger. Avec les contraintes liées à la pandémie du coronavirus qui a impacté les activités sportives dans le monde, le club vit au rythme de changements au niveau de la réorganisation interne avant le coup d'envoi du championnat national.

Après l'avoir échappé belle aux dernières rencontres de la saison 2019-2020 en assurant son maintien, avec beaucoup de difficultés, au sein de la division d'élite, l'IRT a vécu une situation conflictuelle entre les staffs administratif et technique qui s'est soldée par le limogeage de l'entraîneur Juan Pedro Benali et la nomination de l'entraîneur qui a offert le titre du champion du Maroc au club, le coach Driss Mrabet.

Auparavant, le comité directeur

du club tangerois avait appelé à la tenue d'une assemblée générale ordinaire le 20 novembre 2020, destinée à débattre d'un ensemble de points dont l'élection du président et les membres du comité directeur avant d'annoncer son report à une date ultérieure. Dans un entretien accordé à la MAP, l'entraîneur Driss Mrabet a expliqué que le staff technique a identifié, dans un premier temps, "les erreurs commises l'année dernière afin de les éviter et de prendre les choses au sérieux". Une étape réalisée lors de la concentration de l'équipe à Agadir, durant laquelle elle a disputé des matchs amicaux face à des équipes locales afin d'évaluer les performances techniques et physiques des "chevaliers du Boughaz".

"Nous avons étudié la prestation de l'équipe lors des matchs de l'année dernière, nous avons constaté que certains joueurs manquent de

confiance et la performance d'autres joueurs n'était pas au niveau. Nous les encourageons moralement et nous les exhortons à retrouver leur niveau", a poursuivi l'entraîneur, ajoutant que certains joueurs ont progressé durant les matchs amicaux lors de la concentration et se sont libérés des pressions psychologiques.

Contrairement à la saison dernière, l'Ittihad de Tanger a procédé à la conservation d'un effectif relativement stable lors du mercato d'été. Le club s'est offert les services de l'attaquant gabonais Axel Meye pour trois saisons et du défenseur Hakim Akli-dou, en provenance de Chabab Rif Al Hoceima qui a été relégué en Botola Pro D2, outre l'arrivée du milieu de terrain Ali Bamaamar et de Anas Al Asbahi.

Concernant la prestation des nouvelles recrues, Driss Mrabet a confié que l'attaquant Axel Meye "a

fait preuve d'un bon niveau lors des matchs amicaux et laissera son empreinte durant le championnat". Hakim Akli-dou a également révélé un bon niveau, a-t-il ajouté.

Le club a, par ailleurs, renouvelé les contrats des joueurs Hatim El Ouahabi pour quatre années, Nouaman Aarab pour trois années et les gardiens de but Hicham El Mejhed et Tariq Aoutah pour trois saisons.

Nous avons gardé l'ossature de l'équipe afin de préserver la cohésion de l'équipe, a indiqué Driss Mrabet.

Le staff technique mise sur les jeunes pour renforcer la composition de l'équipe première de l'IRT et bonifier le rendement lors des prochaines saisons, a confirmé M. Mrabet qui voit en certains jeunes joueurs l'avenir de l'équipe.

Le coach a ainsi appelé les jeunes joueurs à persévérer dans les entraînements et à saisir toute opportunité avec l'équipe première, considérant que le club possède des joueurs avec de grandes performances techniques qui n'ont besoin que de confiance et

d'engagement à l'intérieur et à l'extérieur du terrain.

Si M. Mrabet ne cache pas son ambition d'amener l'équipe vers les premiers rangs du championnat à la fin de la saison, il souligne que l'objectif fondamental de l'équipe demeure l'atteinte de la meilleure composition possible et la préparation de l'équipe pour l'avenir en offrant des opportunités aux jeunes joueurs.

Mais la programmation et le lancement tardif du championnat restant parmi les grands défis auxquels les clubs marocains, dont l'Ittihad de Tanger, doivent faire face. Des défis à relever, selon M. Mrabet, par la préparation physique et psychologique tout en se basant sur un système de "rotation" pour faire souffler les joueurs.

Se remémorant le titre du championnat gagné en 2017, le cadre national a salué les supporters tout en les sollicitant à soutenir les joueurs et à avoir confiance jusqu'au bout en les composantes du club.

Fiche technique

- Nom du club : Ittihad Riadhi de Tanger
- Date de création : 1983
- Couleurs du club : bleu et blanc
- Stade : Grand stade de Tanger
- Président du club : Abdelhamid Aberchane
- Entraîneur : Driss Mrabet
- Palmarès :
 - Botola : vice-champion en 1990
 - Botola Pro D1: Champion lors de la saison 2017-2018
 - Coupe du Trône : demi-finaliste en 2006 et 2016
 - Botola Pro D2: Champion lors des saisons 2001 et 2015
- Principaux recrutements : Axel Meye, Hakim Akli-dou, Anas Al Asbahi et Ali Bamaamar
- Principaux départs : Reda Mhannaoui, Abdelghani Mouaoui, Mohammed El Amraoui.

Le FUS s'appuiera sur ses jeunes

Le président du Fath Union Sport (FUS) de Rabat, Hamza El Hajoui, a affirmé que le club s'appuiera fortement sur ses jeunes joueurs pour obtenir de bons résultats lors de la saison prochaine du championnat national qui débute le 4 décembre.

Dans une déclaration à la MAP, M. El Hajoui a indiqué que l'équipe poursuit ses entraînements sous la houlette de son entraîneur, Mustapha El Khalifi, avec sérieux et détermination, ajoutant que les joueurs sont motivés pour entreprendre la nouvelle saison.

Les éléments du FUS poursuivent leurs préparatifs, après avoir bénéficié d'une période de repos de dix jours, avec des matchs amicaux contre Wydad Fès, la Renaissance Zmamra et le Maghreb de Fès, afin de déterminer l'état de préparation des joueurs, dont cinq sont absents et participent au stage de préparation de l'équipe nationale des joueurs locaux.

Concernant le maintien de l'entraîneur du FUS à son poste, M. El Hajoui a fait savoir que Mustapha El Khalifi a fait du bon travail et a conduit le club à terminer la dernière saison à la 4^e place avec 49 points, relevant que le fait de prolonger son contrat avec le club pour trois autres années était une chose naturelle, en particulier par ce qu'il a conduit l'équipe au moment où elle était dans une situation difficile, ce qui confirme ses compétences pour diriger l'équipe.

Il a par ailleurs relevé que le club reste fidèle à sa stratégie en donnant la priorité à ses jeunes joueurs formés au sein de son académie qui ont les qualifications requises, comme Mehdi Moubarak, Ossama Al Karch et Anas Bache, qui a été convoqué pour rejoindre les locaux.

Il a, à cet égard, noté que le club a consolidé ses rangs par des joueurs expérimentés au

niveau local et international à l'instar de Reda El Hajhouj (26 ans), l'attaquant libyen Mohamed Anis Salto (28 ans) et l'Ivoirien Cédric Elysée Kodjo (27 ans) par des contrats qui courent jusqu'en 2023.

Le président du FUS a ajouté que pour bénéficier des expériences d'autres pays, le FUS a conclu un accord de partenariat avec le club français de l'Olympique Lyon en 2019, qui prend fin en 2022, récemment prolongé d'une année supplémentaire jusqu'au 30 juin 2023.

L'accord de partenariat prévoit un partage d'expériences et un travail de mise en valeur des talents locaux, ainsi que de faire bénéficier le club de la capitale de l'expérience des formateurs de l'académie du club français qui supervisent une série de sessions de formation avec les cadres techniques de l'académie du FUS.

Mohamed Amine Ikhibi (MAP)

Fiche technique

- Nom : Fath Union Sport (FUS)
- Date de création : 1946
- Couleurs : rouge et blanc
- Terrain : Complexe sportif Prince Héritier Moulay El Hassan à Rabat (8.000 places)
- Président du club : Hamza El Hajoui
- Entraîneur : Mustapha El Khalifi
- Titres :
 - Botola : champion en 2015-2016
 - Coupe du Trône : 1967, 1973, 1976, 1995, 2010, 2014
 - Coupe de la CAF : 2010
 - Super coupe de la CAF : vice-champion en 2011
- Principaux recrutements : Réda Lhajhouj, Anis Salto, Cédric Kodjo, Zakaria Azoud.
- Principaux départs : Oussama Foulah, Mohamed Badmoussa, Mohamed Saoud, Hamza Asmoumi, Ayman Majid, Abderrahim Makrane.

Rempporter la Coupe du Trône, la nouvelle priorité du RCOZ

Le Rapide Club Oued Zem (RCOZ) ambitionne de remporter la Coupe du Trône lors de la prochaine saison et d'occuper des rangs avancés dans le cadre de la Botola Pro D1, a indiqué le président du club, Amine Nouara.

Dans une déclaration à la MAP, M. Nouara a expliqué que le classement du RCOZ, 8ème lors de la saison écoulée après avoir occupé le 10ème rang deux ans auparavant, a rendu l'équipe plus déterminée et résolue à en découdre pour occuper les premières places de la Botola Pro D1, ajoutant que le club ambitionne également de faire tout son possible pour atteindre la finale de la Coupe du Trône et remporter cette précieuse coupe "après avoir atteint les quarts de finale lors de la saison footballistique précédente".

Au niveau des nouvelles recrues, M. Nouara a souligné que huit nouveaux joueurs ont rejoint l'équipe, à savoir, l'attaquant Brahim El Bahri, le défenseur Hamza Hajji, l'ancien gardien de but du Wydad de Témara Mahdi Waya, le libéro Ismail Jahour et le milieu offensif Younes El Joubi en plus de deux attaquants, le Camerounais William Nkondo et Hicham Msakni ainsi que le milieu offensif Abou Bakr Lahrtari.

Concernant les contraintes auxquelles l'équipe est encore confrontée, il a souligné que le

stade municipal de Oued Zem a subi en début de saison une large opération de réfection et de rénovation qui est toujours en cours, relevant que ce problème contraindrait l'équipe à trouver un nouveau stade pour les séances d'entraînement le temps que la pelouse du stade soit prête.

M. Nouara a déploré, toutefois, le fait de jouer en dehors de ses bases en raison de l'importance des supporters.

Après avoir salué le soutien financier du Groupe OCP, qui accorde une subvention annuelle de 1 million de DH à l'équipe, M. Nouara a fait savoir que le budget de la saison en cours a été réparti entre 500.000 dirhams pour la restructuration du stade et ses diverses dépendances et 500.000 DH alloués aux frais de gestion et de supervision de l'équipe.

Le président du RCOZ a également cité la contribution du conseil de la région par un montant de 1,5 MDH, appelant à soutenir davantage le RCOZ d'autant plus que l'équipe "est devenue la seule représentante" de la région au championnat d'élite après la relégation du Raja de Béni Mellal et de l'OOCK en deuxième division de la Botola Pro.

M. Nouara a souligné que le soutien financier restreint de l'équipe jusqu'à présent impose à ses responsables "de mener une



gestion rationnelle des ressources financières", ajoutant que le RCOZ cherche actuellement de nouveaux sponsors pour soutenir l'équipe.

Par ailleurs, le cadre national Youssef Fertout a pris les commandes de l'équipe au titre de la saison sportive 2020-2021, succédant au Tunisien Mounir Chebil. M. Fertout avait supervisé plusieurs formations, dont la Renaissance Club Athletic Zemamma, l'Olympique de Safi, le Moghreb de Tétouan en plus du Chabab Rif Al Hoceima (CRA).

Fiche technique

Nom du club : Rapide Club d'Oued Zem

Date de création : 1926

Couleurs du club : Bleu et blanc

Stade : Stade Municipal d'Oued Zem

Président du club : Amine Nouara

Entraîneur du club : Youssef Fertout

Palmarès :

Botola Pro D2 : Champion lors de la saison 2016-2017

Coupe du Trône : Demi-finaliste lors de la saison 1983-1984

- Principaux recrutements : Mehdi Ouaya, Hamza Hajji, Brahim El Bahri, Hicham Massaki, Ismail Jahour, Yassine El Joubi, Aboubakr El Harrati et Soufiane Hariss

- Principaux départs : Hicham Laroui, Zakaria Azoud, Mohamed Jaouani, Omar Tahlouch, Mohamed Akid, Moncef Nahdi.

Le nouvel entraîneur du KACM appelle à la mobilisation générale

Du pain sur la planche attend Mohamed El Guisser

Le nouvel entraîneur du Kawkab Athletic Club de Marrakech (KACM), Mohamed El Guisser, a appelé, lundi soir à Marrakech, toutes les composantes du club à la mobilisation générale pour surmonter la situation actuelle et renouer avec le glorieux passé du club marrakchi.

"Le club est appelé à relever de nombreux défis sur les plans organisationnel et financier, qui compliquent notre tâche durant la saison footballistique 2020-2021 qui débutera dans quelques jours", a souligné M. El Guisser lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation du nouveau staff technique de l'équipe.

Tout en faisant savoir que le bureau dirigeant et le staff technique sont pleinement conscients de la mission qui leur est confiée,

M. El Guisser a pointé du doigt une série de difficultés à transcender pour opérer un recrutement qui sera à la hauteur, dans tous les postes. "Ainsi, le bureau dirigeant a été contraint de recourir au recrutement de joueurs évoluant en division amateurs", a-t-il expliqué, ajoutant que le bureau dirigeant a également procédé au maintien des joueurs dont les contrats sont toujours en cours (environ 12 joueurs) et au renouvellement des contrats d'autres, et ce dans l'optique de parvenir à préserver la cohésion au sein de l'équipe.

"Nous allons essayer de restructurer le club afin de restaurer la confiance entre le KACM et ses supporters comme un premier pas pour jouer la montée et permettre au club de renouer avec son glorieux passé", a relevé M. El Guisser, ancien entraîneur de



l'Olympique de Safi.

Le KACM a repris, le 16 novembre, ses entraînements à l'annexe du Grand stade de Marrakech, et ce en préparation à la prochaine saison sportive (Bo-

tola Pro D2 et Coupe du Trône), qui débutera le 4 décembre. Pour rappel, le KACM a fini la Botola Pro D2 saison 2019-2020 en 12ème position avec 33 points (7 victoires, 12 nuls et 11 défaites).

Les U20 accrochés par le Togo

L'équipe nationale des moins de 20 ans a fait, mardi, match nul (1-1) face à son homologue togolaise en match amical disputé au Complexe Mohammed VI de football à Salé.

Les Lionceaux de l'Atlas ont ouvert le score à la 14ème minute par Mohamed Amine Essahel, tandis que les Togolais ont égalisé par Thibault Klidje en deuxième mi-temps (59e).

Il est à noter que le Maroc s'est incliné (1-2), lors de la première rencontre ayant opposé les deux sélections samedi dernier. Ces deux rencontres amicales servent de préparation au Onze national pour les qualifications -zone Nord-, du 15 au 27 décembre en Tunisie, pour la phase finale de la prochaine Coupe d'Afrique des nations prévue en Mauritanie en 2021.

A Bagdad, des vents porteurs d'espoir pour les amoureux de la voile

Au milieu des flots, Mariam Khaled bataille contre le vent pour maintenir le cap de son bateau à voile. Aujourd'hui, partie de la rive, elle met le cap sur Adhamiya... en plein cœur de Bagdad!

Sur le Tigre, l'un des fleuves de la Mésopotamie antique, les sports nautiques sont une petite révolution.

Il y a bien eu des férus d'aviron partis aux Jeux olympiques cette dernière décennie, mais voiliers, jet-ski et autres planches à voile ne sont pas vraiment une spécialité du pays qui, ces dernières années, a perdu 50% de ses ressources en eau du fait des barrages turcs et iraniens.

Là, entre chien et loup, loin des hurlements des klaxons et du ronflement entêtant des milliers de générateurs qui remplacent l'électricité publique dans la capitale de 10 millions d'habitants, Mariam, 16 ans, ancienne championne de natation junior, a trouvé son havre de paix... ou presque.

Une fois passées les vagues — une denrée rare sur le Tigre qui parfois l'été peut être traversé à pied sans se mouiller —, après avoir redressé sa voile au prix d'efforts intenses, écouté les conseils criés par son entraîneur, la jeune Irakienne, cheveux coupés courts, tee-shirt et short jaunes fluo, peut enfin profiter.

“C'est un sport difficile, qui



demande des efforts mais aussi beaucoup de patience et de persévérance”, explique-t-elle à l'AFP sous des vents atteignant étonnamment jusqu'à 15 noeuds, probablement un effet de couloir des immeubles alentour.

En y perçant, “je veux montrer à tous qu'on peut tout réussir, nous les Irakiennes”, lance celle qui est tombée dans le chaudron du sport toute petite.

Son père, Walid Khaled, a été l'un des grands défenseurs de l'équipe nationale de foot.

La vie du quartier d'Adhamiya, dans le nord de Bagdad, où elle s'entraîne, a bien changé.

Ancienne place forte de l'insurrection sunnite cernée de quartiers chiïtes, Adhamiya a été jusqu'à la fin de la guerre civile en

2008 un des endroits les plus dangereux de Bagdad.

Ici, au bout de rues où seuls circulaient des miliciens en armes, des dizaines de corps ont été jetés dans le Tigre. En 2003 déjà, peu avant l'entrée des chars américains, c'est là que Saddam Hussein avait fait sa dernière apparition publique.

Le temps des violences confessionnelles et des règlements de comptes sanglants semble bien loin aujourd'hui. La corniche a repris ses droits et les nageurs et autres familles en goguette pour une balade fluviale sont de retour.

“C'est un bonheur de voir que les Bagdadis se retrouvent désormais tous les jours pour regarder nageurs et conducteurs de bateaux se lancer dans des compétitions”,

se félicite Ghazi al-Chaye, journaliste sportif.

Régulièrement, des bateaux à moteur passent. Ils relient Adhamiya à Kazimiya, bastion chiïte de l'autre côté du fleuve, des quartiers qui avant se livraient une guerre sans merci.

Adhamiya “est désormais un endroit de loisirs et de détente”, répète M. Chaye, alors que peu auraient pu y croire il y a encore moins d'une demi-douzaine d'années, quand des attentats ensanglantaient chaque mois le quartier.

Le groupe Etat islamique (EI), dernier avatar des jihadistes, a été défait il y a trois ans et Bagdad se prend de nouveau à rêver de redevenir la capitale de la culture et du divertissement arabes qu'elle a été durant des siècles.

A Adhamiya, les amateurs de voile et autres planchistes ont fait des émules, assure à l'AFP Ahmed Mazloum, la soixantaine, qui a monté avec d'autres il y a un peu plus d'un an la Fédération irakienne des sports nautiques.

Elle compte aujourd'hui une centaine d'affiliés, parmi lesquels, en grande majorité des adolescents.

Mais le nautisme coûte cher, rappelle le numéro deux de la Fédération: “Un bateau à voile coûte 10.000 dollars, donc nous avons dû en construire dans l'atelier que nous avons monté avec des membres du club”. Ils en ont désormais dix, dont cinq faits sur place pour “600 dollars” chacun.

Quant aux autres équipements, “on les achète à l'étranger”, poursuit-il. Anmar Salmene, lui, a déjà décroché des médailles au niveau arabe. En aviron. Aujourd'hui il est l'entraîneur officiel pour le bateau à voile en Irak.

“Les instances sportives ne s'intéressent pas à la voile, seul le comité olympique nous a soutenus, avec de maigres moyens”, se lamente-t-il.

Et même si ses troupes restent des marins d'eau douce dans un pays qui n'a que quelques dizaines de kilomètres de côtes, il les prépare déjà à leur première mission: l'année prochaine, il les emmène à Abou Dhabi, pour les qualifications aux Jeux olympiques de Tokyo.

Pâtes à l'agneau et aux artichauts



Ingrédients

500g de pâtes
300g de gigot d'agneau coupé en morceaux de 1 cm
3 coeurs d'artichauts entiers, coupés en deux
400g de sauce tomates à l'ail
2 cuillères à café d'huile d'olive extra vierge
1 gros oignon finement haché
1 gousse d'ail écrasée
1 brin de romarin, 2 brins de thym
125g de tomates cerises, coupées en deux
80g de parmesan, râpé
15cl de bouillon d'agneau
Huile d'olive extra-vierge pour servir

Préparation de la sauce

Chauffer la moitié de l'huile à feu moyen. Ajouter l'oignon, l'ail et le romarin. Cuire pendant 5 minutes. Laisser de côté.

Chauffer le reste de l'huile dans la poêle. Ajouter l'agneau. Faites cuire 2 mn jusqu'à coloration. Arroser avec le bouillon et laisser cuire 30 mn.

10 minutes avant la fin de la cuisson, rajouter les artichauts coupés en 2 et laisser cuire.

Assaisonner. Ajouter la sauce à l'ail, les tomates cerises et le mélange d'oignon. Porter à ébullition. Cuire, en remuant, 10 mn.

Faire cuire les pâtes dans l'eau bouillante. Les égoutter et les laisser de côté.

Ajouter les pâtes à la sauce et cuire, en brassant, pendant 1 mn.

Répartir les pâtes à l'agneau et aux artichauts dans des bols. Parsemer le parmesan et le thym et arroser avec un peu d'huile supplémentaire pour servir.

Les études d'anticorps sous-estiment les infections au coronavirus

Les études qui se fondent sur la détection d'anticorps dans le sang pour estimer la proportion d'une population ayant été contaminée par le coronavirus sont sans doute en dessous de la réalité, car les anticorps disparaissent progressivement de l'organisme, selon une étude des Centres américains de prévention et de lutte contre les maladies (CDC) publiée mercredi.

La chute du niveau d'anticorps ne signifie pas nécessairement que les gens sont à risque d'une réinfection, d'autres composants du système immunitaire continuant à monter la garde et à intervenir après l'infection initiale. La durée réelle de l'immunité n'est pas encore connue. Les études d'anticorps sont devenues routinières dans de nombreux pays, réalisées à différentes échelles, avec des échantillons représentatifs, des villages entiers, ou souvent à partir d'échantillons dans des banques de sang.

Elles ont aidé à prendre la mesure réelle de l'épidémie, en complément des tests de diagnostic, qui ne sont positifs que pendant l'infection, pas après, et qui de toute façon étaient et restent en de nombreux endroits

trop rares, et ne sont généralement pas faits par les personnes sans symptômes.

Les CDC ont pris et testé le sang de plus de 3.000 soignants dans 13 hôpitaux américains d'avril à juin 2020: 194 personnes (6%) avaient des anticorps du coronavirus.

Deux mois plus tard environ, 156 d'entre eux se sont fait tester à nouveau: chez 94% d'entre eux, le niveau d'anticorps avait baissé. Chez 28%, le niveau d'anticorps était tombé en dessous du seuil qui indique généralement une infection passée.

“Ces résultats suggèrent que les tests de sérologie réalisés à un instant T vont sans doute sous-estimer le nombre de personnes ayant été contaminées dans le passé par le SARS-CoV-2, et qu'un test négatif de sérologie n'exclut pas forcément une infection passée”, résument les auteurs de l'étude.

Plus les participants avaient de symptômes, plus le niveau d'anticorps était élevé.

L'autre conclusion de l'étude est qu'il est mal avisé, au niveau individuel, de se fonder sur un test sérologique pour déterminer si l'on a, ou non, été contaminé dans le passé par le coronavirus.